

VILLE DE



Nogent-sur-Marne

Compte Rendu du Conseil Municipal

LE LUNDI 26 NOVEMBRE 2012 A 20 H 00

L'an deux mille douze, le Lundi vingt-six Novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis SCENE WATTEAU sur convocation qui leur a été adressée le 20 Novembre 2012 par le Maire conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

SONT PRESENTS à l'ouverture de la séance :

Jacques JP. MARTIN, Maire

Jean Jacques PASTERNAK, Yves DELLMANN, Jean René FONTAINE, Thérèse-Marie THOMÉ, Jean-Paul DAVID, Véronique DELANNET, Chantal LETOUZEY de BRUYNE, Christine RYNINE, Sébastien EYCHENNE, Karine RENOUIL, Christophe IPPOLITO, Adjoints au Maire

Bernard RASQUIN, Anne-Marie GASTINE, Catherine MATRUCHOT, Anne RENOUX, Pascale MARTINEAU, Philippe PEREIRA, Aline JOFFET, Alain DEGRASSAT, Marc ARAZI, Estelle DEBAECKER, Michel GILLES, Edith HESLOUIN, Michel DEVYNCK, William GEIB, Michel MASTROJANNI, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR :

Mme MÜNZER Déborah ... à ... M. MARTIN Jacques JP.

Mme NATAF Michèle ... à ... M. DEGRASSAT Alain

M. SAJHAU Philippe ... à ... M. PASTERNAK Jean Jacques

ABSENTS EXCUSES :

M. HIRT Stéphane

M. NICOLAS Loïck

ABSENTES NON EXCUSEES :

Mme FONTAINE Martine

Mme MONTCHAMP Marie-Anne

Mme LAVIN Marie

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été proposé, en conformité à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme RENOUX Anne

MODERATEUR : M. DELLMANN Yves

Ces formalités remplies ;

SOMMAIRE

12/ 170 - Exercice 2012 - Décision modificative n°2 budget annexe des parkings.....	15
12/171 - Acquisition du parc Watteau.....	15
12/172 - Modification du tableau des effectifs	21
12/173 - Création de vacances pour l'opération Sport en famille	25
12/174 - Approbation de la convention à passer avec l'Inspection académique pour l'organisation d'activités impliquant la prestation d'intervenants extérieurs et fixation du taux de vacation de l'intervenant Echecs de l'école élémentaire Val de Beauté - Année scolaire 2012-2013	25
12/175 - Répartition intercommunale des frais de scolarité pour les établissements du premier degré - Année 2012-2013.....	26
12/176 - Approbation de la convention type à intervenir avec les établissements sous contrat Albert de Mun, Montalembert et Saint André, relative à la participation financière de la commune de Nogent à la demi-pension pour les élèves nogentais de ces écoles - Année scolaire 2012-2013	27
12/177 - Fixation d'une participation des seniors nogentais au repas organisé par la ville.....	27
12/178 - Fixation des tarifs de partenariat évènementiel	30
12/179 - Fixation du tarif des emplacements des Foires aux trouvailles et approbation du règlement à compter du 1 ^{er} janvier 2013.....	31
12/180 - Création de nouveaux tarifs à la piscine et au centre de remise en forme	40
12/181 - Acceptation du don d'archives privées issues des entreprises Taravella et Cavanna	43
12/182 - Approbation du rapport d'activité du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne relatif à l'année 2011	45
12/183 - Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales	46

Mairie de Nogent sur Marne

Conseil municipal

Réunion du 26 novembre 2012

(La séance est ouverte à 20 h 05 sous la présidence de M. MARTIN, Maire de Nogent)

M. le Maire.- La séance est ouverte.

Je vais procéder à l'appel.

(M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux)

M. le Maire.- Secrétaire de séance, si elle l'accepte, Mme RENOUX. Merci. Et modérateur, M. DELLMANN. Merci.

Nous allons débiter, mes chers collègues, par quelques communications. La première que je voulais vous proposer est celle de Mme LETOUZEY sur le secteur santé. Avant qu'elle ne commence, vous avez sur table un document concernant l'ARS, mais aussi un autre document qui concerne les soins en Val de Marne, document qui nous vient maintenant périodiquement de la CPAM. Un dernier document vous a été remis, celui que nous appelons le Livre vert de Paris Métropole sur les travaux en cours, en matière de gouvernance.

Mme LETOUZEY.- Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, nous vous proposons le point mensuel sur les dépenses de soins de ville pris en charge par la CPAM à fin octobre 2012.

(Projection)

Nous vous proposons le point mensuel sur les dépenses de santé de ville prises en charge par la CPAM à fin octobre 2012. Les dépenses de santé enregistrent une très légère baisse dans notre département, moins 0,3 %, fondée sur une diminution des remboursements d'honoraires médicaux, moins 0,6 %, et une forte baisse des versements d'indemnités journalières, moins 4,1 %, à opposer à l'augmentation très forte, des frais de transports, plus 7,2 %. Si l'on affine

l'analyse des honoraires des professionnels de santé du secteur privé, les dépenses liées aux honoraires dentaires augmentent fortement, plus 4,8 %, ce qui me fait dire que nous devons poursuivre la prévention dans le domaine bucco-dentaire, voire l'améliorer. Pour les auxiliaires médicaux, plus 3,4 %. A noter la revalorisation tarifaire des actes de masso-kinésithérapie. Les dépenses pharmaceutiques, plus 1,4 %. La mise en oeuvre du plan d'actions sur le dispositif tiers payant contre génériques, n'est pas innocente dans ce maintien, 16,3 % des boîtes sont génériques en octobre 2012, contre 13,4 % en mars 2012. Revenons sur les frais de transport, plus 7,2 %. J'attire votre attention sur le peu de transport en VSL, véhicule sanitaire léger. Il faut savoir que, pour les ambulanciers, le transport en VSL est peu intéressant financièrement et qu'il est de plus en plus difficile d'en trouver. D'où l'augmentation au niveau budgétaire. Enfin, la baisse des dépenses d'indemnités journalières très importante, moins 4,1 %, est certainement le fruit de la mise en place par la CPAM d'un meilleur suivi des usagers, en particulier par les travailleurs sociaux et les médecins conseils en lien avec les médecins de ville en particulier avec les acteurs de la santé au travail.

Pour terminer, je souhaitais que l'on voit les deux derniers camemberts qui sont très clairs. Les dépenses sont donc avant tout, 33 %, liées aux médicaments. Vous savez que nous sommes les champions en Europe de prise de pilules, gélules et comprimés. Et 15,1 % sont représentés par les indemnités journalières, 10, 6 % pour des indemnités journalières liées à la maladie et 4,6 % pour des indemnités journalières liées aux accidents du travail. Effectivement, les 4,6 % d'indemnités journalières accidents du travail ne représentent que la partie directe du coût d'accidents du travail. Il faut lier à cette contribution la souffrance des personnes et le coût indirect qui est retrouvé au sein des entreprises. Un accidenté du travail, il faut le remplacer, etc.

Voilà ce que nous avons à dire. C'est vrai que c'est très intéressant de recevoir tous les mois ce suivi. Il faut reconnaître que la CPAM fait un excellent travail depuis quelques mois, voire une ou deux années, sur le suivi des arrêts de travail, venir au-devant des personnes et non pas les laisser s'enfoncer dans une situation difficile. Merci.

M. le Maire.- Vous avez ces documents sur table et vous pourrez les consulter, voire poser des questions à Mme LETOUZEY le moment venu, si vous le souhaitez.

On enchaîne sur une autre communication, sans aller dans le détail, puisque nous resterons sur les généralités concernant les contrats locaux de santé dans le Val de Marne. Vous avez ce document aussi par devers vous. Je vous demande rapidement de nous le présenter sur les grandes lignes.

Mme LETOUZEY.- Absolument, Monsieur le Maire. Je vais vous dresser rapidement 2.087 pages, mais je vais essayer !

(Projection)

Les contrats locaux de santé dans le Val de Marne. Il faut quand même un petit préambule, sinon vous allez penser que je ne suis pas crédible. Cela me fait un peu penser à la grippe H1N1, ce sont les mêmes communications aussi spectaculaires. En préambule de la présentation des contrats locaux de santé, pour vous éclairer, le PRS, projet régional de santé, décline les orientations stratégiques de l'ARS sur la base du plan stratégique régional de santé, tel qu'il a été arrêté par l'ARS en octobre 2011. Rapidement, il y a trois schémas opérationnels. Un schéma organise les actions de prévention, SRP. Vous le verrez après, sur les autres diapositives. Un schéma organise l'offre médico-sociale, ce que l'on va appeler les SROMS. Il vise la prise en charge des personnes âgées handicapées ou en difficulté spécifique. Et un schéma régional d'organisation des soins au SROF a été instauré par la loi HP ST votée le 21 juillet 2009 avec une extension aux soins ambulatoires. Ces schémas sont accompagnés de quatre programmes transversaux : la télémédecine, la gestion du risque qui sera appelée plus tard PRGDF, l'accompagnement des personnes handicapées et de la perte d'autonomie que l'on appelle le PRIAC, avec l'accès à la prévention et aux soins des personnes. C'est le dernier schéma que l'on appelle PRAPS. Tout cela pour arriver à vous expliquer que l'idée de départ de l'ARS était de mobiliser tous les acteurs pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, en particulier sur notre département.

Les déterminants de santé sont l'habitat, l'environnement, le lien social, les transports et l'éducation. Vous voyez les objectifs : renforcer la qualité de la mise en oeuvre de la politique de santé au milieu local, en assurant donc la coordination des financeurs (et c'est là que le bât blesse, on va en parler après), des politiques et acteurs. Et comme je le disais tout à l'heure, viser un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. La définition, je pense que l'on peut passer rapidement. Vous le verrez dans ce que vous avez sur table.

Il y a quatre questions fondamentales pour l'élaboration des CLS. Je veux simplement insister sur le périmètre géographique, on va y revenir plus tard, des territoires avec une vulnérabilité particulière et volontaire pour un engagement contractuel. Les ressources et moyens mis en oeuvre vont être repris plus tard et vous verrez que les quelques CLS qui ont été acceptés, reposent en fait sur ce qu'il existait déjà.

Le Val de Marne en quelques chiffres. Il faut voir le nombre de communes qui sont sous contrat urbain de cohésion sociale. Vous en avez 28. Cela représente une population de 25 %. Toujours en quelques chiffres, par rapport à la France métropolitaine ou à l'Ile de France, au niveau de part de familles monoparentales, j'attire votre attention sur le chiffre de 17,8 % parce que cela rejoint nos problèmes de logement. La CMU est la convention maladie universelle, vous connaissez tous, et l'AME est l'aide médicale d'Etat. Vous voyez que nous avons une part quand même relativement importante. Le Val de Marne se place bien. C'est un petit peu ce que l'on avait déjà vu, il y a quelques années, quand on avait fait une analyse par rapport à notre ville de Nogent. Quoi que l'on dise pour l'instant, je dis bien pour l'instant, au niveau médical, nous ne sommes pas dans le centre de la France.

Le Val de Marne en quelques chiffres. Je vais faire rapidement parce que l'on m'a demandé de faire vite. L'IDH 2, il faut savoir qu'en 1990 l'ONU avait décidé de décréter un indicateur de développement humain. L'IDH avait trois dimensions : la santé, l'éducation et le niveau de vie. On s'est vite aperçu que, faire une comparaison avec cet indice au niveau de pays développés entre guillemets, ne correspondait plus à grand chose. Si l'on essaie de faire une analyse plus fine, on a affiné cet indice que l'on appelle maintenant l'indice IDH 2. On prend donc en considération, non pas simplement la santé, l'éducation et le niveau de vie, mais aussi l'espérance de vie à la naissance, avec deux plafonds, 70 ou 90 ans, un pourcentage d'enfants après 15 ans qui sortent du système scolaire et qui sont diplômés de 70 à 100 %. C'est important, car vous allez voir pourquoi, pour certains départements, cela crée une catastrophe. Et un revenu imposable médian des ménages par unité de consommation entre 5.000 et 40.000 euros.

Quelques exemples, dans la région Ile de France, en 1999 on avait un IDH 2 de 0,52. C'est celui qui est repris par l'ARS. En 2008, les statistiques sont toujours décalées en médecine et en règle générale, à Paris 0,65, dans les Hauts de Seine 0,64 et dans les Yvelines 0,63. En Seine Saint Denis, on se retrouve à 0,40 et cette faible valeur est

liée à la valeur de l'indice d'éducation de 0,22 à comparer à celui de Paris qui est à 0,65.

Nous arrivons donc au fait que vous avez les quelques villes que l'ARS souhaiterait prendre en charges et pas les autres. Bien évidemment, nous n'en faisons pas partie. Voilà.

Ce n'est pas fini, mais je vais vite.

M. le Maire.- Vous pouvez terminer maintenant.

Mme LETOUZEY.- Je peux terminer maintenant en disant que, pour l'instant, nous ne sommes pas concernés. Je voudrais dire deux petits mots quand même. Cela prend quand même beaucoup de mon temps. Je vais à beaucoup de réunions. Il faut quand même que tout monde sache que, au niveau du Conseil général, je vais peut-être vous laisser la parole pour dire que, à l'unanimité, ce projet a été refusé. Et je dois dire qu'en tant qu'élue et en tant que médecin, c'est à ma grande joie. Je pourrais vous en parler plus longtemps mais je vais m'arrêter.

Si quand même deux mots encore. Je suis désolée ! Ce n'est pas souvent que je prends la parole.

Sur Henri Mondor, il faut savoir que ce n'est pas encore joué. Nous attendons les résultats de l'audit interne. Et l'IGAS n'a pas non plus rendu son rapport. C'est une chose. Il faut rester vigilant. En revanche, pour l'hôpital Bégin, compte tenu des travaux tant au bloc opératoire qu'au laboratoire et son service de gynéco obstétrique, nous n'avons pas être inquiet d'autant que le ministère des Armées est tout à fait rassurant, pour dire qu'il continuera ses activités. Ils sont tout à fait en symbiose avec Percy et le Val de Grâce.

Voilà je m'arrête.

M. le Maire.- Très bien.

Mme LETOUZEY.- Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire.- Vous avez ces documents sur table, là aussi. Après les avoir consultés, vous pourrez bien sûr poser toutes les questions que vous souhaitez à Mme LETOUZEY sur des sujets qui ne sont pas faciles et qui ont beaucoup de mal à trouver l'unanimité des différents partenaires, qu'ils soient partenaires de santé ou des élus.

M. ARAZI.- Bonsoir Monsieur le Maire. Mme LETOUZEY, dans la fin de son intervention, a répondu justement aux deux questions que je voulais mettre en évidence, celles du service de chirurgie cardiaque de l'hôpital Mondor et l'hôpital des Armées Bégin. Cela étant, puisque vous rappelez l'unanimité, j'ai une question subsidiaire. Il y a eu unanimité quand même au Conseil général pour voter contre ce...

M. le Maire.- Contre les propositions de l'ARS.

M. ARAZI.- ... ces propositions. J'aurais bien souhaité avoir votre éclairage rapide, en tant que conseiller général, sur ce sujet.

M. le Maire.- Il suffira pour vous d'écouter ce que dit Mme LETOUZEY et de lire le document que vous avez par-devers vous. Nous considérons que l'ARS a aujourd'hui une stratégie qui consiste à faire en sorte que les offres de soins soient de plus en plus sectorisées. Et dans cette sectorisation, rabattre les départements de la petite couronne surtout ce qui est hôpitaux parisiens. L'ARS est beaucoup plus sous l'emprise de l'AP-HP qui veut à tout prix rentabiliser et surtout rendre beaucoup moins onéreux les soins dans des hôpitaux dispersés. La tendance par exemple, vous venez de le signaler, est de transférer la chirurgie cardiaque à la Salpêtrière considérant que la Salpêtrière n'est pas très éloignée du Val de Marne. Or, un certain nombre de spécialistes, Mme LETOUZEY pourrait vous l'expliquer mieux que moi, considèrent par exemple que pour un AVC, la distance est telle, qu'à moins d'utiliser un hélicoptère, l'intervention pourrait ne pas être aussi réussie qu'elle ne le serait si nous avions encore à Créteil ce département de l'hôpital. C'est pour cette raison et d'autres au niveau de la couverture territoriale, que nous avons, au niveau du département, gauche et droite confondues, refusé les propositions de l'ARS qui étaient plus des propositions héritées de l'AP-HP plutôt que d'une analyse plus objective concernant les territoires considérés.

Concernant Bégin, si je ne vous ai pas proposé, on l'avait retiré, le vœu qui devait être proposé au Conseil municipal, simplement parce qu'un certain nombre de personnes étaient parties drapeau en tête dans un combat basé uniquement sur des rumeurs. En l'espace des quinze jours qui ont suivi, nous nous sommes renseignés et nous nous sommes aperçus très vite, avec d'ailleurs d'autres collègues, que les rumeurs n'étaient pas fondées. Les investissements faits sur Bégin seront rentabilisés par un maintien d'activités spécialisées. Bien sûr,

des secteurs pourront ne pas être maintenus. En tout cas, les secteurs clefs qui font en sorte que Bégin fait partie des hôpitaux performants dans un certain nombre de spécialités, resteront sur Bégin. Bien sûr, comme le disait Mme LETOUZEY, il faut rester vigilant parce que l'optimisation en matière de santé reste un élément important du travail que fait l'ARS depuis plusieurs années.

Mme LETOUZEY.- Monsieur le Maire, s'il vous plaît, je voudrais juste ajouter un mot. Dans l'avis défavorable du Conseil général, il faut aussi noter que, dans ces 2.000 pages, il n'est pas vraiment fait état d'une prévention au niveau des troubles psychiques, de la prise en charge de personnes vieillissantes. Je pense en particulier aux MAYA, les maisons pour accueillir des personnes entre guillemets alzheimer. Cela a été complètement occulté. Egalement, toute la prévention que l'on aurait pu demander entre autres au niveau de la CPAM, avec l'intervention des médecins libéraux. En fait, au niveau de l'ARS, il fallait faire travailler ensemble du médico-social et du sanitaire et cela n'a pas été repris. Dans le texte, on ne le retrouve pas. Tout le monde a été déçu. Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Je passe la parole à M. PASTERNAK pour répondre à l'une de vos multiples questions Monsieur ARAZI.

M. PASTERNAK.- Bonsoir à tous. Nettoyement des rues Bauyn de Perreuse et Muette. La présence d'une importante cité scolaire sur le site Bauyn de Perreuse nous a conduit à mettre en place, dès la rentrée scolaire de septembre 2012, un dispositif permettant de rendre plus efficace les interventions relatives au nettoyage. En effet, aux heures d'entrées et de sortie des établissements scolaires, de nombreux détritres sont jetés sur la voie publique. Nous avons donc adapté nos horaires afin qu'un nettoyage puisse être fait trois fois par jour sur site, à 8 h 30, 11 h 30 et 18 h 30. A cet effet, une équipe de deux agents a été constituée et fonctionne en horaires décalés 11/18 heures. Cela permet une dernière intervention vers 17 h 30, après la sortie des élèves. Par ailleurs, l'ensemble du site a été sécurisé au cours des deux dernières années : pose d'une borne hydraulique limitant l'accès des voitures, remplacement de la voiture en haut de la rue Bauyn de Perreuse et, enfin, mise en place de la vidéosurveillance, quatre caméras donne sur ce type.

M. le Maire.- Merci.

M. ARAZI.- Merci, il y a quand même une avancée, puisque j'entends la partie propreté va faire l'objet d'une attention toute particulière.

M. PASTERNAK.- C'est déjà fait.

M. ARAZI.- J'entends mais qui n'avait, pour l'instant, que peu d'efficacité. Reste encore, me semble-t-il, à demander peut-être aux équipes pédagogiques du lycée et du collège de sensibiliser les élèves à leur façon de gérer quand ils sortent sur le trottoir. Mais je prends acte de votre réponse. Elle va à peu près dans le bon sens sur la partie nettoyage. En revanche, je vous avais demandé d'avoir la possibilité d'une rénovation de la rue Bauyn de Perreuse qui est attendue par les riverains et qui était déjà en partie budgétée puisque la région Ile de France, au moment des travaux, avait bien prévu la restauration à l'identique. Or, vous savez que, quand on laisse une rue ainsi presque à l'abandon, on est vraiment dans une situation qui ne donne pas envie de garder cette rue propre, bien au contraire. Dernier point que vous soulevez, mais sans y apporter de réponse, les riverains attendent une véritable prise en compte des problématiques de bruit, de sécurité aux abords. Bien évidemment, vous nous dites qu'il y a la vidéosurveillance, mais la vidéosurveillance ne remplace pas une véritable action. Je vous demande, et ici je me fais le porte-parole des riverains de cette rue...

M. le Maire.- D'une personne. Vous êtes le porte-parole d'une personne.

M. ARAZI.- Non. Ecoutez, on aura l'occasion d'en reparler puisque j'ai...

M. le Maire.- Non, je n'écoute pas. Je vous dis simplement que ce n'est qu'une personne.

M. ARAZI.- Moi, je vous dis puisque vous souhaitez que nous vous le montrions, nous allons vous montrer que c'est bien l'ensemble des riverains de ce secteur qui vont se mobiliser. Nous n'avons été que partiellement entendus. J'espère que nous serons pleinement et complètement entendus.

M. le Maire.- Monsieur ARAZI, quand vous dites nous, vous n'habitez pas rue Bauyn de Perreuse. Quand vous parlez des riverains, ne vous mêlez pas au nombre de riverains. Ensuite, nous sommes, nous n'avons pas attendu après vous, pour avoir des relations et

des contacts avec les riverains. Nous n'avons pas attendu après vous, pour faire en sorte que la police municipale intervienne quand des jeunes, en dehors des heures scolaires, se regroupent dans cette rue et font de la musique ou gênent les riverains. Nous n'avons pas attendu après vous, la preuve, pour mettre en place des dispositions spéciales pour le nettoyage puisque, ce que vient de vous dire M. PASTERNAK n'est pas d'hier, n'est pas d'avant-hier mais d'avant avant-hier. Aux abords d'un lycée collège comme celui-là, d'un établissement aussi fréquenté, il est normal que nous ayons des problèmes de propreté. C'est pareil aux abords des autres établissements. Le problème, c'est que nous avons aux heures des repas, justement, un comportement particulier dans la mesure où la région Ile de France n'a pas construit une restauration en rapport avec le nombre d'élèves, que ce soit le collège ou le lycée. Aujourd'hui, nous accueillons, en complément de la restauration interne au lycée, près de 220 convives quotidiennement dans des locaux, que d'ailleurs nous sommes obligés récupérer dans le courant de l'année 2013, locaux de l'espace Marie Curie. La région Ile de France a fait une erreur dans le projet du lycée collège Branly. Elle le reconnaît aujourd'hui. A un tel point qu'elle va nous déposer un permis de construire pour agrandir la restauration, ce qui est un gâchis phénoménal au plan régional, mais nous sommes habitués à ce genre de situation. Cela ne veut pas dire que tout sera réglé. Au regard des règles de permis de construire, ils auront beaucoup de mal à construire une extension permettant d'accueillir tout le monde. Cela veut dire, en clair, qu'en dehors des élèves du collège qui vont à l'espace Marie Curie, un certain nombre de lycéens s'installent dans la rue pour manger un sandwich avec toutes les conséquences que cela a, au niveau de la propreté.

Voilà la situation. Les riverains peuvent mettre des banderoles, faire tout ce qu'ils veulent. Nous faisons le maximum pour maintenir un aspect correct de ce quartier. Et il faudra, comme vous le dites d'ailleurs, c'est ce que je retiens de votre intervention, qu'au sein de l'établissement on explique un certain nombre de choses et qu'il y ait des comportements différents. C'est ce que fait Mme DELANNET quand elle assiste au conseil d'administration de Branly. Elle rappelle que la propreté commence aussi par le geste et non pas, par la quantité des personnes qui sont dans la rue. Une rue propre, en général les gens ont tendance à tenter de la respecter.

Mme DELANNET.- Je veux dire à M. ARAZI qu'à chaque fois, il parle de la cité Branly et de ses alentours. Je voulais remercier les services propreté. A Nogent, il y a le collègue Watteau, Louis Armand et ils ont les mêmes difficultés. Il n'y a pas que Branly à Nogent.

M. le Maire.- Bien.

Dernière communication rapide pour vous dire que, concernant la mise à disposition de tablettes, le processus a été mené entre le 12 novembre et le 19 novembre. Nous avons reçu livraison à la suite d'une procédure d'acquisition du type mise en concurrence qui s'est terminée le 20 septembre. Actuellement, les services sont en train de configurer le matériel. Cela a commencé le 22 novembre et se terminera le 7 décembre. Une fois le matériel choisi, réceptionné, il y a toute une série d'opérations à faire, dont la création d'une charte en cours de réalisation du 22 novembre au 7 décembre. Là aussi, on avait l'intention d'éditer une charte. Le service informatique propose, pour la mise à disposition des tablettes, la création d'une charte d'utilisation. Vous le savez, on en avait parlé. Et la distribution du matériel se fera par petits groupes. Nous vous inviterons, nous vous donnerons les deux ou trois dates qui vont être retenues. Vous choisirez et il y aura à la fois remise du matériel et une petite formation au matériel pour ceux qui en auraient besoin pour la mise en service. Tout cela est prévu pour cette dernière phase du 17 décembre au 21 décembre. Nous vous inviterons.

Une question se pose, très simple. Il faut que l'on définisse, pour un certain nombre d'entre vous, les boîtes mail car nous avons deux possibilités. La première est d'utiliser des adresses mail gratuites du type numéro de la ligne, etc. La deuxième est d'utiliser les adresses de la ville du type prénom, nom, ville, etc. Il faut savoir que tous les élus non pas la deuxième. Et il faudra, pour ceux qui ne l'ont pas, que vous nous disiez si vous préférez cette disposition ou une autre pour utiliser vos boîtes mail personnelles. On vous écrira pour que vous nous répondiez sur ce point.

Voilà. Bien puisque nous avons évoqué...

M. GILLES.- Juste une question, voire une observation. Vous avez distribué le Livre vert de Paris Métropole. En le feuilletant, je vois que l'on y reparle de la santé et de beaucoup d'autres choses, urbanisme, etc. Une question vous qui êtes dans le comité de Paris Métropole, va-t-on avoir encore longtemps cette multiplicité

d'instances ? Paris Métropole, le Grand Paris, le Conseil régional qui travaille sur le SDRIF, en termes de cohérence quand on essaie de mettre tout cela en phase, on a un peu de mal à s'y retrouver. Est-il envisagé à un moment ou à un autre, de simplifier le schéma de gouvernance de la région ?

M. le Maire.- Je ne sais pas. J'espère que cela ne vous a pas échappé, la région est actuellement une strate, une institution en tant que telle et elle se gouverne toute seule. La région, ce n'est pas la dynamique que souhaitent créer un certain nombre d'élus. Paris Métropole représente près de 220 collectivités, communes et intercommunalités. Nous considérons que l'arrivée des intercommunalités qui vont devenir obligatoire à partir de janvier 2014, nécessite une approche au niveau métropolitain, c'est-à-dire, en fait le coeur le plus dense de la région Ile de France, une approche différente en matière de gouvernance. Pourquoi ? Simplement parce que la région Ile de France jusqu'à présent n'a pas pu, dans sa façon de gérer son territoire, régler les problèmes d'inégalité entre les territoires. Il a fallu que l'Etat intervienne pour que les réseaux de transport soient requalifiés, voire intensifiés par le réseau du Grand Paris Express. D'autres problèmes se posent en matière de logement qui reste aujourd'hui un problème sérieux pour toutes les collectivités. Et jusqu'à preuve du contraire, la gestion et la gouvernance en matière de logement n'ont pas été non plus une grande réussite.

La région fait partie de Paris Métropole, Monsieur GILLES. Les départements font partie de Paris Métropole. Les intercommunalités et les villes font partie de Paris Métropole. C'est à cet endroit, dans ce lieu, que nous réfléchissons une plus grande convergence entre les collectivités. Ce n'est pas une strate supplémentaire. C'est un lieu de convergence entre ces différentes collectivités. Par exemple, nous sommes arrivés à des accords de principe sur la future gouvernance du logement. Nous sommes en train de travailler et nous avons déjà réussi à intervenir dans le cadre du Fonds de solidarité de la région Ile de France pour une plus grande péréquation horizontale entre les collectivités de cette région. Le problème est actuellement en cours de résolution et la ministre Mme LE BRANCHU qui a la responsabilité de l'élaboration de la phase trois de la décentralisation, attend de Paris Métropole des propositions pour les intégrer dans cette nouvelle loi qui concernera d'ailleurs à la fois les intercommunalités, mais aussi les grandes métropoles comme Marseille, Lyon, Lille et Paris. L'idée de base étant beaucoup plus de mutualisations entre les collectivités et

puis une nouvelle forme de péréquation entre ces collectivités, car les déséquilibres entre les territoires de la région Ile de France, et notamment les territoires de l'ouest par rapport à l'est, sont très importants. Dans le cadre de la création des intercommunalités, il sera difficile de convaincre un certain nombre de villes de se marier avec d'autres, s'il y a des décalages entre leur niveau d'activité et leur niveau d'emploi ou que leurs richesses, disons le clairement, sont très éloignées. Ce sera particulièrement difficile.

La structure que nous voulons mettre en place aura pour mission de définir la planification stratégique sur les différents problèmes dont je viens de parler, qui sont des problèmes simples : le logement, les transports, la péréquation financière et puis tout ce qui est développement durable dans le cadre de l'aménagement territorial. Vous dites que c'est compliqué. C'est vrai. De toute façon personne n'a contesté cette appréciation puisque, si nous travaillons ensemble, c'est bien pour faire en sorte que ce soit moins compliqué demain.

Le Grand Paris n'existe pas officiellement. Le Grand Paris n'a pas de consistance, ni de limites territoriales. On ne sait même pas d'ailleurs sur quels territoires il s'applique. Le Grand Paris est un principe, un projet, mais il ne sera mis en œuvre, ce projet, que s'il y a des instances qui le portent. Or, la région Ile de France n'a pas aujourd'hui la capacité à porter un projet pareil toute seule. C'est pour cette raison, que ce projet sur lequel nous travaillons, le Livre vert qui vous est remis, est le préambule à une réunion, que je vous proposerai dans quelques semaines. Il a pour mission d'évoquer les différentes solutions en matière de gouvernance, que nous pourrions imaginer. Nous n'avons jamais imaginé une strate supplémentaire. Nous imaginons des lieux de concertation et des lieux de décision sur des sujets précis, sans déshabiller les autres collectivités qui resteraient dans le conseil métropolitain qui pourrait être créé à la suite de cette réforme des collectivités territoriales. Nous sommes en lien direct avec les ministres qui sont en charge de ces dossiers. Pour les intercommunalités, c'est le ministère de l'Intérieur. Pour la gouvernance de la métropole parisienne, c'est le ministère de la Réforme des territoires dirigé par Mme LE BRANCHU. Voilà. Autrement dit, je vous donne un document qui vous permet de mesurer les travaux déjà effectués et qui préfigure une réunion qui sera organisée ici, avec chacun d'entre vous.

Je vous propose d'entrer dans le vif du sujet de notre Conseil municipal.

**12/ 170 - Exercice 2012 - Décision modificative n°2
budget annexe des parkings**

(Mme RENOUIL présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Je vous remercie.

12/171 - Acquisition du parc Watteau

M. le Maire.- C'est un rapport dont vous avez déjà eu connaissance lors d'un dernier Conseil municipal, au mois de juillet. Je vous avais annoncé cette acquisition. En réalité, la délibération n'a pas changé, sauf pour une chose. Il vous est demandé de m'autoriser à signer l'acte de cession. Vous avez bien sûr le document du notaire pour cette transaction. Il avait été dit que cette acquisition serait réalisée avant le mois de janvier 2013. Les conditions d'acquisition sont les mêmes.

M. ARAZI.- On a évoqué la question en commission des finances. Je vous avais demandé de me transmettre les frais. C'est à l'euro symbolique mais la Ville va supporter les frais de notaire. Je ne sais pas si ce montant que vous n'aviez pas en commission des finances, est aujourd'hui disponible. La deuxième question que je souhaitais avoir après, finalement le département va nous donner, va doter la Ville de 200.000 euros mais en contrepartie de quoi ? J'imagine quand même que la gestion de cet espace par la Ville va coûter. J'aurais souhaité savoir à peu près à combien vous considérez être l'entretien par la Ville de l'espace du parc.

M. le Maire.- Vous avez déjà des informations puisque l'on vous a donné en juillet dernier le détail de cette opération. Le département nous accompagne pendant cinq ans en matière d'entretien du parc. C'est une négociation que j'ai menée. A priori, elle est intéressante puisque le département reste, dans le cadre d'une allocation dégressive, un partenaire de la Ville pour son entretien. Nous aurons cinq ans pour voir si les sommes annoncées par le département sont réelles. Ce qui est certain, c'est que, aujourd'hui, nous avons déjà quand même quelques idées. Nous sommes chargés par le département à la fois de la

surveillance de ce parc et du suivi de son entretien qui est fait par une entreprise privée. Ce n'est pas la Ville qui le fera. Cette entreprise sera de toute façon le résultat d'un appel d'offres qui permettra de choisir une entreprise destinée à faire cet entretien.

En ce qui concerne les frais de notaire, pour l'instant nous avons un acte. Les frais de notaires vous seront forcément communiqués le moment venu. Lorsque l'acte aura été signé dans les décisions du Maire, vous aurez les éléments.

Mme HESLOUIN.- J'ai simplement une petite réaction à propos de cette délibération. Vous avez donc la proposition 12/271 mais à la page suivante, il a été omis, je pense de façon tout à fait involontaire, le fait que le département a justement accompagné la commune pendant cinq ans, pour un montant de 200.000 euros. Cela n'existe pas, vous ne l'avez pas remis. C'est dans la délibération mais pas dans les Considérant. Cela n'existe pas, vous ne l'avez pas remis.

M. le Maire.- La convention est déjà signée puisque vous m'aviez autorisé à le faire en juillet. En revanche, ce qui est important, c'est : approuve l'acte d'acquisition du parc dans lequel il y a l'ensemble de ce dispositif. Vous avez raison mais c'était la délibération précédente.

Mme HESLOUIN.- D'accord.

M. le Maire.- Pour parler à une ancienne adjointe, vous savez très bien que les Considérant ne sont là que pour acter un certain nombre de points, pour motiver les délibérations. Le plus important, ce sont les articles.

Mme HESLOUIN.- Oui.

M. le Maire.- Très bien.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal par 27 voix pour, dont 3 pouvoirs (Mmes MUNZER, NATAF, M. SAJHAU) et 4 voix contre (Mmes DEBAECKER, M. GILLES, Mme HESLOUIN, DEVYNCK).

M. ARAZI.- Une explication de vote. Je vais voter pour mais je ne suis pas totalement...

Mme DEBAECKER.- Mais je suis contre !

(Rires)

M. ARAZI.- Je ne suis quand même pas complètement satisfait de votre non réponse.

M. le Maire.- Pour tout vous dire, je ne suis pas complètement satisfait de ne pas avoir obtenu plus du département, moi non plus ! Par exemple, les derniers temps nous avons obtenu la remise en état, la reconstruction complète de barrières des allées, de l'escalier qui est en face de la sous-préfecture, les jeux dans le parc, des plantations nouvelles. En plus, on va nous accompagner pendant cinq ans. Je ne sais pas, connaissez-vous des propriétaires qui vendent leur propriété en vous accompagnant dans l'entretien pendant cinq ans ? Je n'en connais pas du tout.

Mme DEBAECKER.- Peut-on donner une explication ? Je n'ai pas voté contre alors que j'étais pour. Je suis vraiment contre. Mon explication de vote est de dire que cela marche bien jusque-là, cela ne coûte rien. L'acquérir, c'est se mettre des charges sur la tête et on en a pas besoin.

M. le Maire.- Le département pourrait aussi dire que, lui, du fait de la politique départementale, il se sépare des parcs de petites dimensions dans les villes.

Mme DEBAECKER.- Vous avez raison, Monsieur le Maire. Mais qui va acheter cela ? Personne. Il s'en sépare mais personne n'achètera le parc. De plus, il a sûrement une obligation d'usage pour le public. De toute façon, je persiste et signe, c'est un point de charge, un point de coût.

M. le Maire.- J'ai l'impression plutôt que, avoir dans le patrimoine de la Ville, le parc Dagobert et le parc Watteau, ne fait, a priori, pas désordre.

Mme DEBAECKER.- Mais on n'est pas là pour montrer que l'on est plus fort que les autres.

M. le Maire.- Vous savez qui fréquente le parc Watteau ?

Mme DEBAECKER.- Oui, j'ai mes bureaux juste en face. Je vois tous les gens qui y entrent.

M. le Maire.- Il n'y a qu'à voir toutes les assistantes maternelles, un certain nombre d'enfants, de jeunes, etc. A priori, c'est un parc qui est très, très nogentais.

Mme DEBAECKER.- Justement, cela marchait très bien quand c'était le Conseil général qui dépensait toute la gestion de ce "truc".

M. le Maire.- Vous verrez dans le courant de l'année 2013 que beaucoup de choses marchaient très bien avant, qui étaient payées par l'Etat et qui le seront de moins en moins.

Mme DEBAECKER.- Justement, arrêtons de prendre des "trucs" alors que l'on n'est pas obligé de le faire.

M. le Maire.- On n'est peut-être pas obligé de le faire mais, quand le propriétaire veut s'en séparer, je pense qu'il vaut mieux que ce soit la Ville qui l'achète pour un euro symbolique que d'autres structures.

Mme DEBAECKER.- Qui ? Qui achète cela ? Qui pourrait acheter cela ? Personne. Ce n'est pas la région qui va l'acheter. Ce ne peut être que la Ville. Ce n'est pas la ville du Perreux qui va l'acheter. Il est évident que ce n'est pas nécessaire. Le Conseil général est trop content qu'une ville accepte cela. C'est évident. Et tellement content qu'il nous donne de l'argent. Cela veut bien dire que c'est un point de charge important.

M. le Maire.- C'est votre façon d'expliquer le travail qui a été fait pour que l'on se retrouve...

Mme DEBAECKER.- Attendez, on ne se met pas sur les sentiments du travail. Ce n'est pas le sujet.

M. le Maire.- Vous savez, Madame DEBAECKER, que cela entre dans le patrimoine communal quand même pour 1 euro symbolique ?

Mme DEBAECKER.- Est-on là pour avoir du patrimoine, et du patrimoine qui nous coûte tous les jours en frais d'entretien, de gestion, etc. ? Non, on n'est pas là pour avoir du patrimoine. Ce n'est pas le but d'une commune. Les fonctions de la commune, ce n'est pas cela.

M. le Maire.- C'est nouveau.

Mme DEBAECKER.- Ce n'est pas le but d'une commune d'avoir du patrimoine.

M. le Maire.- Quand vous êtes une commune, vous ne devez pas avoir de patrimoine ? C'est nouveau, je l'apprends.

Mme DEBAECKER.- Ce n'est pas l'objectif. Il est clair que les communes n'ont pas été créées pour être propriétaire d'un patrimoine. C'est clair. Elles doivent assurer les élections, l'état-civil...

M. le Maire.- Visitez la France. Vous verrez que c'est à la fois l'Etat et les communes qui ont le plus grand patrimoine en France.

Mme DEBAECKER.- Ce n'est pas une explication. Ce n'est pas parce que c'est ainsi que c'est la fonction... On ne peut pas parler.

M. le Maire.- Il se trouve que nous n'avons pas la même appréciation sur ce sujet. Je considère que c'est une belle opération pour la Ville que d'avoir ce parc dans l'état où il est, en plein cœur de ville et que nous soyons amenés à l'entretenir dans des conditions qui ne sont pas aussi onéreuses que vous le croyez.

Mme DEBAECKER.- Si, c'est onéreux. Sinon, cela ne coûte rien. C'est donc onéreux. Jusqu'à ce jour, cela ne coûtait rien. Maintenant, cela va coûter. On ne peut pas dire le contraire.

M. le Maire.- Cela coûtera et cela coûtera ce qu'il faut pour avoir un patrimoine comme celui-là au service des Nogentais, entretenu et surtout utilisé à notre façon. Un certain nombre d'activités culturelles vont être montées sur le théâtre de verdure. Actuellement, un secteur est utilisé par les assistantes maternelles et par les enfants avec des jeux qui ont été remis en état, voire même changés complètement. C'est en cœur de ville. Je trouve que nous pouvons nous intéresser à ce patrimoine. C'est tout.

Mme DEBAECKER.- Je ne dis pas le contraire mais vous déplacez...

M. le Maire.- Le Conseil municipal a voté maintenant.

Mme DEBAECKER.- Oui, parce que j'ai raison.

M. le Maire.- Vous avez raison et moi, je n'ai pas tort !

Mme RENOUX.- Juste une remarque. Cela va coûter plus cher à la collectivité, je suis bien d'accord, mais il faut savoir que nous ne sommes pas la seule Ville concernée sur le département. Le département cède tout un tas d'équipements qui sont, soit des parcs, soit des équipements sportifs, sur tout un tas d'autres villes du département. Cela coûte certes mais je ne suis pas sûre que l'on ait vraiment le choix.

Mme DEBAECKER.- Jusqu'à preuve du contraire, tant que l'on n'a pas délibéré, on n'a pas fait. Ce chantage disant qu'ils veulent qu'on l'ait en direct, il n'y a pas de choix... Si, laissons le choix.

M. le Maire.- Ne dénaturez pas la délibération. C'est une décision du Conseil municipal...

Mme DEBAECKER.- On peut dire ce que l'on pense.

M. le Maire.- ... d'accroître le patrimoine de cette Ville et surtout en cœur de ville avec une utilisation qui est destinée d'abord aux Nogentais.

Mme DEBAECKER.- Mon analyse est une analyse objective. Vous ne pouvez pas dire le contraire. On a aujourd'hui un parc qui sert aux assistantes maternelles et à tout le monde, qui ne nous coûte rien. En faisant cette opération, il va nous coûter. Et pour autant, les assistantes maternelles iront comme avant dans ce parc. La Ville n'est pas destinée à avoir un patrimoine pour avoir un patrimoine.

M. le Maire.- D'accord.

Mme DEBAECKER.- Voilà, c'est tout.

M. le Maire.- Vous êtes sûre que le département l'entretiendra et le tiendra en l'état ou le surveillera de la même façon dans les années à venir ?

Mme DEBAECKER.- En tout cas, il a des devoirs, comme toute collectivité, par rapport à ses biens. Il assume donc sa mission. S'il veut faire un mur autour en disant que personne n'y va plus, on verra.

M. le Maire.- Les parcs urbains ne sont pas de sa compétence. Le département n'a pas la compétence des crèches. Le département n'a pas la compétence... Je peux vous faire la liste.

Mme DEBAECKER.- On est bien d'accord. Ce sont des erreurs qui font que le pays est dans cette situation.

M. le Maire.- Je ne sais pas si vous vous êtes aperçue qu'il y avait, au niveau de l'Etat, un certain nombre de modifications de comportement. La décentralisation, cela existe. Le département est soumis aussi à des dépenses particulièrement importantes, comme l'APA, le RSA...

Mme DEBAECKER.- Je sais bien.

M. le Maire.- ... le handicap, etc. Et chacun revient à son cœur de compétence. Actuellement, nous sommes dans un cadre tout à fait simple. Ce parc ne peut être que Nogentais dans la mesure où ce ne sont que les Nogentais qui s'en servent. Voilà. Chacun revient aux fondamentaux.

Je remercie le Conseil municipal de m'avoir suivi sur ce dossier.

12/172 - Modification du tableau des effectifs

(Mme GASTINE présente la délibération)

M. le Maire.- Ce sont des opérations sur le tableau d'effectifs, qui sont courantes.

Y a-t-il des questions ?

M. GILLES.- Je n'ai pas de question par rapport à cette délibération mais elle amène une autre question prospective. Avez-vous déjà envisagé le coût du changement des horaires scolaires envisagé par le ministre de l'Education ? Y avez-vous déjà réfléchi ? A-t-on un ordre de grandeur ?

M. le Maire.- Nous avons réfléchi bien sûr, dès que nous avons appris le projet du ministre mais il a été amendé par le Président de la République tout récemment. Il donne deux ans. Nous avons le choix entre 2013 et 2014. Cela évolue tous les jours. On nous a demandé de mettre à la charge de la Ville au début une heure et demi, en fin de journée. Et maintenant, on est à trois heures. C'est vrai que nous suivons au fur et à mesure les évolutions de ce projet. Pas plus tard qu'aujourd'hui, j'ai demandé que l'on réactualise nos évaluations. Cela aura un coût forcément pour la collectivité. Au sein de l'Association des Maires de France, nous travaillons et nous avons rencontré plusieurs fois, à la fois le ministre du Budget, le ministre de l'Education pour leur faire part de ce que certains d'entre vous ne pourront pas suivre les demandes de l'Etat. Elles sont assez intéressantes. On réduit le temps scolaire de la semaine, on augmente donc la période de périscolaire, et on se retourne vers les villes pour prendre en charge les enfants dans des activités périscolaires qui coûtent et qui sont à changer, voire à modifier ne serait-ce que le mercredi. Nous suivons le dossier. De toute façon, dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, nous aurons l'obligation de mettre plusieurs versions. Le système n'est pas encore stabilisé. On ne sait pas trop comment, entre l'Etat et l'Association des Maires de France, nous aurons à répartir les dépenses supplémentaires que cette décision pourrait, si elle était prise, avoir comme conséquence.

Le problème est simple. Nous demandons une approche globale dans le cadre des rythmes scolaires. Et là, on s'attache uniquement à une partie qui est celle de la présence des enfants dans la semaine, avec un nombre d'heures particulier. Nous avons aussi en face de nous des enseignants qui ne sont pas forcément très d'accord. Il y a un blocage de ce côté. Il y aura des changements d'horaires chez les enseignants. C'est vrai que c'est un dossier compliqué. Nous sommes capables de donner des chiffres sur le coût que cela représentera pour la ville mais ces chiffres sont battus en brèche toutes les semaines ou tous les quinze jours parce que nous avons des modifications des conditions d'accueil des enfants dans le cadre de ces rythmes scolaires. Nous l'avons toujours dit, depuis le début. D'ailleurs, à l'époque quand la semaine des quatre jours a été mise en place, tout le monde n'était pas d'accord. C'est vrai. La semaine des quatre jours et demi a été imaginée à l'époque. Des habitudes ont été prises. Elles font que le mercredi, en général, il y a pas mal de jeunes qui ont des activités sportives, culturelles, etc. Pour les clubs de loisirs et de découverte, une modification de ce type

va porter forcément des conséquences au plan financier et organisationnel qui ne sont pas neutres.

Je vous donnerai les éléments quand on aura enfin une situation stabilisée. C'est en janvier. Normalement, en janvier, on devrait en savoir plus.

M. GEIB.- Je voudrais revenir à la délibération, s'il vous plaît. Recrutement d'un photographe et d'un webmaster. Est-ce en remplacement de ceux existant ou ce sont des postes supplémentaires ? Actuellement, on a déjà un webmaster puisque l'on a un site.

M. le Maire.- Je réponds tout de suite. Ce sont des personnes qui sont recrutées, mais qui ont des contrats limités dans le temps. Quand on prolonge le contrat, il faut que l'on repasse la délibération mais ce sont les mêmes...

M. GEIB.- Ce sont les mêmes personnes.

M. le Maire.- Ce sont les mêmes.

Y a-t-il d'autres questions ?

Mme HESLOUIN.- Sur la question précédente, en attirant l'attention sur le fait que le mercredi matin, ont lieu notamment des cours de soutien scolaire. Ce serait vraiment dommage que l'on en arrive à les supprimer. D'autant que je ne vois pas comment les reporter au samedi. Mon attitude serait vraiment d'être en attente même si l'Etat propose une aide, d'après ce que j'ai compris, de 250 millions d'euros pour ceux qui vont se précipiter dans ces changements. En tout cas, que la Ville ne s'y précipite pas et attende que les choses évoluent. Peut-être qu'elles évolueront dans le bon sens, dans un sens plus raisonné en tout cas.

M. le Maire.- J'adhère totalement à ce que vous venez de dire. Mais ne rêvez pas, nous ne serions pas bénéficiaires de ces aides dans la mesure où elles sont réservées aux villes qui sont sous contrat, etc. En 2013 ou 2014, il ne faut pas compter sur les aides. Il est clair que cela modifiera beaucoup de choses. Ce serait vraiment dommage de supprimer ce travail. Il paraît que, dans l'organisation prévue, ce soutien scolaire serait intégré dans le cadre de l'enseignement. Il y avait bien cela ?

Mme DELANNET.- Oui. C'est vrai que cela change toutes les semaines. C'est un peu compliqué.

M. le Maire.- C'est dur de suivre.

Mme DELANNET.- Voilà, c'est très dur. Demain, j'ai une réunion à Paris sur ce dossier. J'en saurais peut-être un peu plus. On aura peut-être plus de réponses cadrées. M. le Maire l'avait dit au mois de septembre, dès que l'on aura une ligne pour travailler, nous travaillerons en tripartite, parents d'élèves, enseignants et la Commune sur ce dossier. Ce sont vraiment les partenaires avec lesquels on est le plus impliqué pour les enfants qui sont scolarisés nos communes. A Nogent, nous avons la chance d'avoir des animateurs qui travaillent ou le matin, ou le soir. Ce sont des gens qui sont déjà dans les effectifs. Maintenant, le mercredi, si cela avait lieu, beaucoup de mères de famille qui avait pris un 80 %, se poseront la question de savoir s'il est vraiment nécessaire qu'elles gardent 80 %. Dans ce cas, peut-être plus d'enfants seront amenés à fréquenter les clubs de loisirs et la restauration le mercredi. Le deuxième souci que l'on a, c'est que nous avons quand même trois écoles privées sur Nogent. Les enfants nogentais fréquentent nos centres de loisirs aussi. Comment les emmener à midi ensuite dans les clubs de loisirs pour faire leurs activités ? Il y a le mercredi matin, toute la journée, et maintenant ils vont terminer à midi. Comment fait-on pour les accompagner jusqu'au club de loisirs de chaque école ? Comme vous le disiez, les soutiens scolaires sont faits par des associations. Toutes les associations sportives et culturelles travaillaient le mercredi matin avec les enfants. Il y a donc un vrai travail à refaire. Même s'ils finissent à 15 h 30 parce que l'étude sera plus tôt, sera-t-elle à la même heure ? Il y a tout un travail de fond que l'on ne peut pas commencer tant que l'on n'a pas une vraie base de travail qui ne change pas toutes les semaines. Dès que ce sera déterminé, on rencontrera toutes les personnes concernées pour travailler ensemble.

M. le Maire.- L'objectif est bien cela. L'engagement qui a été pris, est, que dès que nous avons des éléments suffisamment stabilisés, nous commencerons les échanges avec les parents d'élèves, les enseignants pour vérifier ce que chacun pense. Ce que disait Mme HESLOUIN est important. Ce que nous perdrons le mercredi matin, il ne faut pas rêver, on ne le gagnera pas le samedi matin, ni en semaine en fin de journée. Le week end, maintenant nos concitoyens ont pris l'habitude d'utiliser le samedi et le dimanche.

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) Les lycées travaillent le samedi matin.

M. le Maire.- Oui, mais nous ne sommes pas en charge des lycées.

Mme DEBAECKER.- Je veux dire qu'il y a quand même des scolaires qui travaillent le samedi. C'est difficile, quand une famille n'a que des petits, mais dès qu'elle commence à avoir des grands elle est coincée.

M. le Maire.- Très bien. Nous verrons cela dès que nous aurons des éléments plus concrets. Ce qui ne nous empêche pas de commencer des préfigurations.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Je vous remercie.

12/173 - Création de vacances pour l'opération Sport en famille

(M. RASQUIN présente la délibération)

M. le Maire.- Très bien. S'il n'y a pas de question, je passe au vote.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Je vous remercie.

12/174 - Approbation de la convention à passer avec l'Inspection académique pour l'organisation d'activités impliquant la prestation d'intervenants extérieurs et fixation du taux de vacation de l'intervenant Echecs de l'école élémentaire Val de Beauté - Année scolaire 2012-2013

(Mme DELANNET présente la délibération)

M. le Maire.- Nous gardons le même montant.

Y a-t-il des questions ?

Mme DEBAECKER.- On peut même dire que c'est très bien.

M. le Maire.- C'est vrai.

Mme DEBAECKER.- C'est bien de faire cela.

M. le Maire.- Vous connaissez cette opération sur Val de Beauté ?

Mme DEBAECKER.- Non, mais c'est bien de faire des échecs.

Mme HESLOUIN.- Les jeux stratégiques, c'est très bon pour le développement de l'intelligence.

M. le Maire.- Oui, c'est vrai.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

12/175 - Répartition intercommunale des frais de scolarité pour les établissements du premier degré - Année 2012-2013

(Mme DELANNET présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

Mme DEBAECKER.- Je n'ai pas compris : des classes allophones ?

Mme DELANNET.- Ce sont des enfants qui arrivent en cours de scolarité et qui ne parlent pas le français.

Mme DEBAECKER.- Allophone ?

M. le Maire.- A l'Education nationale, il y a une créativité que vous ne soupçonnez pas !

Mme DELANNET.- J'ai appris cela il n'y a pas longtemps !

M. le Maire.- Moi aussi, quand on m'en a parlé, il a fallu que je me renseigne quand même.

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) Vous aussi ?!

M. le Maire.- Notre coût a baissé un petit peu. Il est passé de 905 euros à 900.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Je vous remercie.

12/176 - Approbation de la convention type à intervenir avec les établissements sous contrat Albert de Mun, Montalembert et Saint André, relative à la participation financière de la commune de Nogent à la demi-pension pour les élèves nogentais de ces écoles - Année scolaire 2012-2013

(Mme DELANNET présente la délibération)

M. le Maire.- A l'époque, c'était des francs. Ce sont les 10 francs qui ont été transposés en 1,52 euro.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Merci.

12/177 - Fixation d'une participation des seniors nogentais au repas organisé par la ville

(Mme THOME présente la délibération)

M. le Maire.- Le prix du repas est légèrement inférieur.

Mme THOME.- Pour le traiteur mais il y a les frais du Baltard à rajouter. Cela devrait faire à peu près le même prix.

M. le Maire.- Oui, à peu près.

Y a-t-il des questions ?

M. GILLES.- Les 43 euros, c'est tout compris ou c'est uniquement... ?

M. le Maire.- C'est le traiteur. Comme le disait Mme THOME, quand on ajoute les frais du Baltard on arrive au même prix, au même montant que ce que l'on payait à la Porte jaune.

M. GILLES.- Cela fait combien en coût complet ?

Mme THOME.- La Porte jaune, c'était 49,41.

M. le Maire.- 50 euros.

Mme THOME.- Oui, à peu près 50 euros. Il faudra donc ajouter les prix de l'électricité et de la sécurité.

M. le Maire.- On est à peu près au même niveau.

Mme THOME.- Cela devrait faire à peu près la même chose. Cela n'a pas été calculé.

Mme DEBAECKER.- C'est un bon exemple d'une dépense qui n'est pas du tout dans l'obligation des villes.

M. le Maire.- C'est exact.

Mme DEBAECKER.- On peut se poser la question de savoir s'il faut que l'on continue cela. J'ai fait aussi. C'est un vrai sujet. Les temps sont durs, on le sait, de plus en plus. On voit bien les dotations. Va-t-on pouvoir continuer. Il faudrait commencer tout de suite. Cela ferait prendre aussi conscience aux gens que l'on ne peut plus vivre sur le pied sur lequel on vivait jusque-là. Il faudrait arrêter, je pense.

M. le Maire.- Vous l'expliquerez aux personnes pour qui un repas comme celui-là est un évènement très important dans leur année. Ce ne sont pas des personnes qui ont toutes les moyens de se payer ce genre de repas. Je trouve au contraire, en matière de solidarité, que s'il y a bien une période pendant laquelle il faut garder des opérations de ce type, c'est bien la période actuelle qui est une traversée difficile pour certains de nos concitoyens.

Mme DEBAECKER.- Monsieur le Maire, si je puis me permettre de répondre, une fois de plus on bascule sur les sentiments. Evidemment, si l'on passe sur les sentiments, oui ces gens, etc. Non, il faut arrêter de basculer sur les sentiments. La France va mal. Arrêtons de

faire des sentiments. Si ces gens ont besoin d'argent, donnons-leur 33 euros mais ne payons pas un repas qui coûte quand même un prix important. Vraiment, je pense qu'il faut que l'on se pose une question. Je suis administrateur dans plusieurs organisations financées par l'argent public. Notre mission maintenant est de voir point par point, d'arrêter nos habitudes et de regarder comment on peut baisser les charges. On a une réunion à la communauté d'agglomération cette semaine. On va avoir des charges colossales qui vont nous tomber dessus parce que l'Etat va nous ponctionner encore plus. Je pense qu'il faut commencer par des petites choses. Il ne faut pas basculer dans le sentiment. Bien sûr, les gens sont contents de manger ensemble, personne n'en doute.

M. le Maire.- Je croyais vous avoir expliqué qu'ils n'étaient pas que contents du repas. Ils étaient aussi contents d'avoir, une fois dans l'année, un évènement comme celui-là au cours duquel ils arrivent, non seulement à rencontrer des amis et des personnes qu'ils n'ont pas l'habitude de croiser, mais aussi d'avoir un repas de ce type qui permet peut-être de garder le moral pour un certain nombre de personnes qui sont dans le besoin, dans la difficulté ou seules. Nous avons des personnes...

Mme DEBAECKER.- Il y a des gens qui ont les moyens de payer le repas en entier. C'est vrai qu'il y a des gens qui n'ont pas les moyens. J'y suis allé, je vois quelles sont les personnes quand même. Il y en a qui ont besoin mais ce n'est pas majorité des gens qui participent à ce repas.

M. le Maire.- Faire de temps en temps du sentiment, ce n'est pas un défaut. Tenir compte des problèmes de chacun et maintenir quelque chose qui ressemble à une certaine solidarité entre nous, cela peut quand même être valorisant pour notre collectivité.

M. ARAZI.- Madame DEBAECKER, vous vous trompez vraiment très gravement et je tiens à vous le dire. Vous essayez depuis tout à l'heure de vous faire le chantre de la récupération des centimes pour la Ville. On l'a bien compris. Je pense que c'est bien entendu. Mais, d'une certaine façon, ce qui se joue au travers de cela, ce n'est pas... Justement, je suis allé dimanche voir Annie CORDY à la guinguette du Martin-pêcheur. J'aime mieux vous dire que cela aussi participe de la qualité de vie. On chante le petit vin blanc, les gens sont contents et il y a du bonheur. Cela aussi fait partie de la vie. Je soutiens donc cette position prise la majorité.

M. GEIB.- On voulait vous dire que l'on vous soutient tout à fait dans ce type de prestation. Effectivement, cela crée de la convivialité et, en période difficile, on en a besoin. Je voulais dire à Mme DEBAECKER que, quand on a plus de sentiment, on perd son humanité. Et quand on perd son humanité, il vaut mieux se retirer.

M. le Maire.- Bien. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Mme RENOUX.- Mme DEBAECKER a raison, on peut se poser la question d'un certain nombre de dépenses que l'on fait sur la ville. La convivialité n'est pas forcément dépenser beaucoup d'argent. Tout simplement.

M. le Maire.- Bien.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal par 30 voix pour, dont 3 pouvoirs (Mmes MUNZER, NATAF, M. SAJHAU) et 1 voix contre (Mme DEBAECKER).

Mme DEBAECKER.- Oui, je suis logique, je ne vais pas faire comme M. ARAZI. Je vais voter contre.

M. ARAZI.- Ne parlez pas pour moi, Madame DEBAECKER.

Mme DEBAECKER.- Vous avez parlé pour moi tout à l'heure. Je ne sais pas si vous vous en êtes rendu compte.

M. le Maire.- Très bien.

12/178 - Fixation des tarifs de partenariat événementiel

M. le Maire.- Vous savez que, tous les ans, nous passons cette délibération pour un certain nombre d'événements qui sont organisés dans la ville, que ce soient les joutes, le Carré des Coignard, Durablement Nogent, Fête de la musique, Village des associations, etc. Depuis deux ou trois ans, nous reportons les mêmes tarifs qui sont ici, dans cette délibération. Il vous est demandé d'approuver la liste de tarifs de partenariats événementiels qui nous sont proposés.

M. ARAZI.- Je vous ai fait une proposition en commission des finances sachant que l'une des animations commence au

Moyen âge. On l'a vue, revue et re-revue. Je pense que si vous entendez la position d'un certain nombre de Nogentais, il y a une attente, je vous l'ai dit en commission des finances, pour que l'on essaye... Pourquoi pas une fois tous les deux ou trois ans mais, systématiquement tous les ans, cela mériterait une réflexion pour essayer d'alterner plusieurs animations qui donnent un tout petit peu de différence d'une année sur l'autre.

M. le Maire.- Bien. Nous y réfléchissons pour les années suivantes.

Y a-t-il d'autres interventions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Je vous remercie.

12/179 - Fixation du tarif des emplacements des Foires aux trouvailles et approbation du règlement à compter du 1^{er} janvier 2013

M. le Maire.- D'autres tarifs, ceux notamment des emplacements de Foires aux trouvailles qui seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2013. Là non plus, cela n'a pas changé. Maintenant, nous parlons de Foires aux trouvailles au pluriel puisqu'il y en a une d'été et une d'automne. Les deux sont aussi fréquentées l'une que l'autre. C'est assez intéressant. Là aussi, cela fait partie des solidarités puisque les Nogentais arrivent, dans le cadre de ces Foires aux trouvailles, à vendre un certain nombre d'articles dont ils n'ont plus besoin. D'ailleurs, cela passe d'un grenier à l'autre et souvent, cela fait tout le tour de la ville et cela revient l'année suivante dans les Foires aux trouvailles. C'est bien connu !

M. GILLES.- Vous nous faites passer cette délibération. C'est normal puisque la fixation des droits d'occupation du domaine est de la compétence du Conseil municipal. Mais la délibération est incomplète parce que je ne vois nulle part mention de la Grande braderie du week end dernier. Il faut forcément que l'on vote sur cette Braderie, qu'il y ait une convention. Ce n'est pas dans cette délibération. Ce n'est pas inscrit au Conseil municipal. Comment se fait-il ?

M. le Maire.- Monsieur GILLES, c'est une obsession chez vous ! D'ailleurs, ce n'est pas que chez vous qu'il y a une obsession.

La Braderie de Nogent intéresse beaucoup de monde. Mais surtout aussi quelques personnes qui vont même avec un millimètre et un appareil photo vérifier l'occupation du domaine public. Je tiens à vous dire que, pour la Braderie précédente, il y a eu une délibération spécifique car elle était ouverte à des extérieurs. Pour la Braderie qui vient de se dérouler, il n'y en avait pas. C'était un arrêté du Maire qui fixait l'opération pour la bonne raison que nous avons pris la décision, dans les délibérations précédentes, que lorsque cette Braderie était effectuée par les commerçants de Nogent, nous ne leur faisons pas payer de droit de voirie. Nous avons donc pris les mêmes dispositions pour cette Braderie sachant qu'il n'avait pas de personne extérieure au commerce nogentais.

M. GILLES.- Pourriez-vous nous faire passer cet arrêté ? Je suis surpris. Je crois savoir que c'est quand même une compétence du Conseil municipal et non pas du Maire.

M. le Maire.- Si Monsieur, que vous ayez l'arrêté ou pas il n'y a aucun problème, mais c'est une compétence du Maire de prendre des arrêtés.

M. GILLES.- Les arrêtés oui mais pas dans ce domaine.

M. le Maire.- Si, Monsieur.

M. GILLES.- Alors pourquoi, la dernière fois, nous avez-vous fait prendre une délibération ?

M. le Maire.- Parce que nous avons fait payer un certain nombre de droits de voirie à des extérieurs et non pas à des commerçants nogentais. C'était des personnes qui venaient s'installer sur la voie publique, sur un autre dispositif que celui qui avait été mis en place pour les commerçants nogentais.

M. GILLES.- Quand on exonère, c'est une dépense pour la Commune.

M. le Maire.- On n'exonère rien, Monsieur.

M. GILLES.- C'est un manque à gagner pour la Commune.

M. le Maire.- A chaque fois, c'est un manque à gagner. Vous voyez, je fais partie de ceux qui pensent que, là aussi, dans

une période comme celle que nous traversons, il faut aider et supporter le commerce nogentais et organiser une deuxième Braderie. Je ne comprends pas d'ailleurs votre question. Manifestement, vous avez des pertes de mémoire par rapport à ce qui a été décidé, discuté dans d'autres Conseils sur le même sujet. Il vous avait été dit que nous avions accepté, suite à la proposition de l'UCN, d'organiser une deuxième Braderie, ne serait-ce que pour certains commerces de la ville qui étaient en difficulté. Avant, nous n'en avions qu'une seule qui mélangeait des extérieurs avec les commerçants nogentais. Si j'ai accepté celle-ci, c'est pour qu'elle soit réservée aux commerçants nogentais. Elle le sera, elle a été réservée aux commerçants nogentais. Point à la ligne. J'ai, jusqu'à preuve du contraire, la possibilité de signer un arrêté pour ce type d'évènement.

M. GILLES.- Ce n'est pas la question de savoir s'il y a une deuxième Braderie. La vraie question, c'est que, de toute façon, les commerçants ont payé leur cotisation. Pour eux, cela ne change rien qu'il y est Braderie ou pas Braderie. En revanche, ce qui est quand même assez surprenant, c'est que, sur l'occupation du domaine public, vous puissiez vous, par arrêté, décider qui paie et qui ne paie pas.

M. le Maire.- Ecoutez, c'est votre avis. Ce n'est pas le mien. Demandez à l'un de vos amis qui a fait une enquête particulièrement pointue ce week end. Il pourra vous donner tous les éléments.

Mme MATRUCHOT.- On se focalise encore sur l'occupation de la voirie par les commerçants ce week end. Manque à gagner, je ne vois pas quel manque à gagner, par rapport à quoi ? Lorsque d'autres associations, sans vraiment en vouloir à qui que ce soit, quand je parle du Lions Club ou d'autres évènements sur la voie publique, l'occupation n'est pas facturée. Pourquoi se focaliser sur cet évènement alors qu'il y a gratuité pour d'autres évènements ? Soutenir le commerçant nogentais, je peux vous assurer que, ce week end, ceux qui ont joué vraiment le jeu d'ouvrir leur magasin, de faire des vrais prix, ont très bien travaillé et ils étaient très contents de l'apport de chiffre d'affaires, d'après ce que j'en sais. Maintenant, si chaque fois qu'il y a un évènement qui concerne les commerçants, on doit en arriver à de telles polémiques, c'est très difficile. Voilà.

Mme DEBAECKER.- Avez-vous une idée de ce que l'on récupère à la Foire aux trouvailles, comme chiffre d'affaires. L'année dernière combien a-t-on récupéré en récupérant le prix des emplacements ?

M. le Maire.- Je vous l'avais dit lors d'un Conseil précédent.

Mme DEBAECKER.- Je ne me souviens plus.

M. le Maire.- Je crois 4.000 euros sur la Braderie précédente.

Mme DEBAECKER.- Cela doit couvrir à peu près les frais de nettoyage, etc.

M. le Maire.- A peu près, mais c'était le principe d'appliquer les droits de voirie traditionnels.

Mme DEBAECKER.- Je trouve cela bien. C'est vrai qu'en entendant notre collègue, cela me fait penser que l'on ne traite pas tout le monde pareil finalement. Le Lions Club reverse à des bonnes œuvres.

Mme MATRUCHOT.- En partie. Les commerçants, pour les connaître, qui viennent à cette manifestation, versent une partie de leurs recettes et le Lions Club redonne un chèque global pour une association. C'est souvent pour la chirurgie du coeur d'ailleurs, pour notre club de Nogent.

Mme DEBAECKER.- Cela me fait penser au sujet. On a plein de cas particuliers sur ces affaires d'occupation du domaine public.

Mme MATRUCHOT.- Je peux vous dire simplement qu'un titre a été émis pour la dernière Braderie du mois de juin de 3.600 euros facturés à l'association qui réglera 3.600 euros, ce qui donnera une opération blanche. Cela ne fait rien, l'UCN n'est pas là pour engranger des recettes mais l'ensemble des commerçants étant content, c'est le seul but. Maintenant, c'est tout ce que je peux dire à travers l'association depuis que je m'en suis éloignée.

M. le Maire.- Pour aller beaucoup plus loin que vous, Madame DEBAECKER, certains m'ont posé la question suivante : à quoi sert d'aider le Lions Club, voire le Rotary à faire des manifestations sur la voirie puisque, ensuite, ils vont reverser à une association caritative une partie des droits, je dirais même les trois quarts, de leurs recettes alors que cela peut coûter plus cher que ce qu'ils vont verser après avoir fait cette animation. Il m'était dit : dans ce cas, il faudrait mieux que la Ville verse un chèque directement à une association caritative...

Mme DEBAECKER.- C'est exactement cela. Pour le Téléthon, je me souviens d'un bilan. Cela nous coûtait bien plus cher que ce que l'on donnait. On a dit : on arrête. Il ne faut pas faire cela.

M. le Maire.- Seulement, c'est aussi un événement qui relève de l'animation de la Ville, qui relève aussi de la solidarité active. Les personnes participent à cette oeuvre et à cette dimension d'intérêt général. Il y en a un qui relève du lucratif, l'autre qui relève du service à la population. C'est un choix.

Mme DEBAECKER.- Ce n'est pas simple du tout.

M. le Maire.- Je sais, ce n'est pas simple.

Mme DEBAECKER.- Bien souvent, on s'embarque dans un "truc" et on ne sait pas trop.

M. le Maire.- Je vais donner l'exemple de cette année. L'événement qui a lieu dans ce cadre, ne produira pas grand chose parce qu'il pleuvait pendant les deux jours. Le nombre de clients a été tellement réduit, qu'ils ne sortiront pas le chèque habituel pour la chirurgie cardiaque, ou pour toute autre oeuvre à caractère humanitaire.

M. ARAZI.- Juste une petite remarque parce que l'on est filmé. Il faut éviter de donner les noms des personnes. Je veux juste le dire parce qu'après, on va... En tout cas d'une personne particulièrement.

M. le Maire.- Ah oui !

M. ARAZI.- C'était juste une remarque au passage.

M. le Maire.- Monsieur ARAZI, la personne dont j'ai donné le nom est très heureuse que je donne son nom pour faire...

M. ARAZI.- C'est juste pour dire que l'on soit attentif sur ce point.

M. le Maire.- Ne vous inquiétez pas.

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) On va pas se cacher derrière notre tchador !

M. ARAZI.- Ma remarque principale...

M. le Maire.- Il ne faut plus faire de publicité, c'est vrai !

C'est terminé ?

M. ARAZI.- Non, ma remarque principale. J'entends bien qu'il y a une volonté de la part de la municipalité d'aider les commerces et je pense qu'il y en a un vrai besoin en ce moment, et j'en donne acte. Reste quand même qu'il m'a semblé pour être allé samedi à la Braderie, qu'il y avait quand même un problème d'organisation. C'est vers cela qu'il faut tendre, regarder peut-être à ce que soit mieux organisé pour que ce soit plus efficace plus efficace pour les commerçants mais aussi plus attractif pour les Nogentais qui sont passés et que j'ai croisés. Ils m'ont dit : cela fait bizarre comme Braderie.

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) Vous êtes volontaire pour aider à l'organisation, Monsieur ARAZI, j'ai l'impression

M. ARAZI.- Vous êtes en forme Madame DEBAECKER, ce soir.

M. le Maire.- L'organisation de la Braderie le week end dernier était placée sous la responsabilité d'UCN. Point à la ligne. La veille de cette Braderie, l'UCN était incapable de me dire qui déballerait sur le trottoir qui ne le ferait pas. En effet, tout le monde attendait de savoir s'il allait pleuvoir ou pas pleuvoir. Ce n'est qu'après, d'ailleurs on a fait un relevé de toutes les personnes qui ont déballe sur le trottoir pour avoir une idée précise. J'ai même entendu une chose, qu'il y avait des commerçants qui n'étaient pas de Nogent. J'ai entendu cela. Et les personnes qui ont dit cela, ont oublié de vérifier. Les commerçants en question étaient de Nogent mais d'une rue perpendiculaire à la Grande rue. Voilà le genre de... Je crois que je vais pouvoir proposer à mes collègues de réduire le nombre de personnes de la police municipale parce que, maintenant, nous avons des surveillants bénévoles qui

peuvent nous aider à gérer beaucoup mieux un certain nombre d'événements.

Mme MATRUCHOT.- Monsieur le Maire, si vous permettez, je voudrais juste parler de l'organisation. Effectivement, cette Braderie était très particulière. Un sondage avait été fait. Je sais qu'il a été demandé à tous les commerçants de la Grande rue, qui avait ouvert. Il y en a 40 qui ont répondu qu'ils allaient ouvrir le samedi. Cela me paraît évident qu'ils ouvrent un samedi. Sur le dimanche, il y en avait 20 sous réserve de la météo. Je veux bien que l'on organise tout ce que l'on veut, quand on ne fait pas venir d'appoint de commerces extérieurs, etc., forcément cela ne peut pas être attractif, animé. C'est clair. Si c'est réservé aux Nogentais...

M. le Maire.- Il y avait quand même du monde dans la rue.

Mme MATRUCHOT.- Il y avait du monde dans la rue. Je suis extrêmement étonnée. Ce que je viens de dire c'est qu'avec dix boutiques ouvertes le dimanche, les dix ont fonctionné. Et tout le samedi après-midi, il y avait beaucoup de monde et les boutiques ont fonctionné. Maintenant, fonctionner, toute réserve gardée. C'est vrai que ce n'est pas l'organisation et l'ampleur d'une vraie Braderie. C'était une animation complémentaire. Je ne peux pas dire le contraire.

M. le Maire.- Très bien. Nous allons passer à la suite.

M. GILLES.- Explication de vote. Je voterai contre parce que je trouve anormal que l'on fasse payer des Nogentais qui peuvent avoir des difficultés, alors que l'on ne fait pas payer l'UCN pour les mêmes types de prestations.

M. le Maire.- Je n'ai pas compris.

M. GILLES.- Vous n'avez pas compris ? Les Nogentais à qui vous faites payer 20 euros, qui vendent leurs affaires à la Foire aux trouvailles, peuvent très bien avoir besoin d'argent pour essayer de passer la crise. Vous leur faites payer un droit de voirie de 20 euros alors que vous prenez prétexte de la crise pour ne pas faire payer l'UCN qui, par ailleurs, touche une subvention de 20.000 euros de la communauté d'agglomérations. Il y a vraiment une anomalie et une absence d'égalité de traitement.

M. le Maire.- Je n'ai toujours pas compris. Les Nogentais qui vont payer 20 euros, comme ce que l'on fait pour le repas des anciens avec les 10 euros, c'est simplement pour que, vu le nombre de personnes qui viennent pour avoir un espace, pour vendre leurs différents produits, il faut avoir quand même un minimum de droits d'entrée pour que l'on ne se retrouve pas... D'ailleurs, la preuve...

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) Pour que les gens s'engagent.

M. le Maire.- Sinon vous avez des espaces vides. Et ce sera la foire d'empoigne. Ils sont attribués avant. Les gens déposent leur 20 euros et viennent. C'est d'ailleurs parce qu'il y en a beaucoup qui veulent venir que nous avons été obligés d'organiser une deuxième Foire aux trouvailles. En ce qui concerne les commerçants, je répète nous avons fait un relevé des commerçants qui se sont installés sur la voirie. Nous allons nous retourner vers l'UCN le moment venu, quand on aura le bilan général. Ils paieront l'occupation de l'espace. Il faut savoir que l'arrêté, c'est pour autoriser le dispositif, mais comme on ne savait pas qui sortirait sur le trottoir, on n'a pas voulu le valider avant. On le traitera après. C'est ce qui était prévu. Les commerçants au travers de l'UCN, paieront une partie du domaine public. C'est bien ainsi que l'on avait décidé.

Mme MATRUCHOT.- Il avait été décidé que la Braderie d'automne était destinée aux commerçants nogentais et qu'ils n'auraient pas de droit d'occupation.

M. le Maire.- Nous nous sommes mis d'accord avec l'UCN. Ce ne sont pas les commerçants qui devront régler.

Mme MATRUCHOT.- D'accord.

M. GILLES.- Je ne sais pas. D'un côté, on nous dit que ce n'est pas payant. De l'autre, on nous dit que c'est payant. Il doit y avoir une convention.

M. le Maire.- Je ne vous ai jamais dit que c'était payant ou pas payant. C'est vous qui posez des questions et y apportez des réponses.

M. GILLES.- J'entends dire que...

M. le Maire.- Non, ce ne sont pas... Ce n'est pas possible ! Ce ne sont pas les commerçants qui paieront. C'est l'UCN qui paiera. Voilà ce que je tiens à rappeler.

M. GILLES.- Donc, il y a une convention avec l'UCN qui...

M. le Maire.- Il n'y a pas besoin de convention puisque nous avons décidé que c'était une opération qui était simple et qu'il valait mieux que nous allions au résultat après. Nous avons fait faire un relevé par la police municipale et c'est bien à partir de ce relevé que l'UCN sera facturée.

M. GILLES.- Comment avez-vous fixé le tarif ?

M. le Maire.- Il existe, Monsieur GILLES, des droits de voirie. C'est quand même terrible ! Je ne vois pas pourquoi vous reposez à chaque fois les mêmes questions.

M. GILLES.- La dernière fois, vous nous avez fait voter une convention qui définissait les droits de voirie.

M. le Maire.- Les droits de voirie sont valables pour tout le monde. Nous avons comme référence les droits de voirie votés pour l'année 2012. Je vous dis franchement, vous devriez vous intéresser à des sujets beaucoup plus importants que celui-là. On a parlé au début de la séance d'éléments très importants et là on vient chercher la petite... C'est terrible. Si ce sont les sujets qui vont vous permettre de vous mettre en avant dans les mois qui viennent, franchement ce n'est pas là-dessus que vous allez mobiliser beaucoup de monde. Je vous le dis franchement.

M. GILLES.- L'objectif, ce n'est pas se mettre en avant. C'est de faire les choses de façon claire et nette.

M. le Maire.- C'est clair et net. C'est vous qui cherchez à détourner. C'est inimaginable. C'est ainsi, les commerçants ne paieront pas, je le répète, mais l'UCN paiera.

M. GILLES.- C'est normal puisqu'ils ont payé leur cotisation à l'UCN.

M. le Maire.- Mais cela ne vous regarde pas. Vous êtes membre de l'UCN ? Vous êtes commerçant ? Qu'est-ce qui vous intéresse dans le fait que les commerçants ont payé leur cotisation à l'UCN ? Bien sûr, puisqu'ils sont à l'UCN ? Chaque adhérent à l'UCN a le droit...

M. GILLES.- La cotisation à l'UCN leur donne droit à participer la Braderie.

M. le Maire.- C'est bien, vous allez vous installer bientôt puisque vous vous intéressé aux commerçants de Nogent.

Mme MATRUCHOT.- Je ne sais pas combien il y a d'associations dans la Ville, mais si chaque fois nous devons débattre aussi longtemps sur chaque manifestation qu'elles organisent...

M. le Maire.- On a compris ce que c'était. Des personnes se sont spécialisées dans le commerce nogentais. Je ne savais pas qu'il y avait autant de monde. C'est ainsi. Que voulez-vous, il y a des sujets qui intéressent les gens plus que d'autres !

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal par 29 voix pour, dont 3 pouvoirs (Mmes MUNZER, NATAF, M. SAJHAU) et 2 voix contre (MM. GILLES, DEVYNCK).

Je vous remercie pour ce débat particulièrement riche que nous venons d'avoir.

12/180 - Création de nouveaux tarifs à la piscine et au centre de remise en forme

M. RASQUIN.- On va se détendre un peu à la piscine !

(M. RASQUIN présente la délibération)

M. GEIB.- Je voulais dire à M. RASQUIN qu'il faut aller un peu plus loin. D'après la pétition que j'ai vue, il n'y a pas que de la poussière et quelques toiles d'araignée. Il y aurait des vers dans le sauna et des couches de crasse dans le hammam. Il y a un problème d'hygiène et de ménage caractérisé. Il faudrait voir avec la société qui gère cette activité, de faire en sorte que cette salle de sport, très appréciée des Nogentais qui participent, tienne un minimum d'hygiène. Surtout quand on

fait du sport, l'hygiène est quelque chose de très important, ainsi que la sécurité. Il faut diriger une enquête, écouter les plaignants et s'assurer que la délégation de service que l'on octroie à cette société, est respectée au moins de ce côté.

M. le Maire.- Nous avons écouté les plaignants. Nous avons bien pris en compte...

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) Il y a eu un courrier.

M. le Maire.- Il y a eu un courrier. Nous avons pris en compte un certain nombre de remarques qui étaient faites. Les contacts ont été pris. La constatation que l'on doit faire quand même, en dehors de la partie nettoyage, propreté, c'est que cette salle est assez vieillissante au plan de son équipement et je dirai même de l'enveloppe générale. Je rencontre prochainement le patron de Vert Marine et nous allons évoquer avec lui une remise en état complet de la salle. C'est lié. Quand les équipements et surtout les murs et le sol sont vieillissants, il est plus difficile d'entretenir que ce que l'on pourrait souhaiter. On reprend tout cela en main et on va remettre un peu d'ordre. En revanche, les remarques qui touchaient au nettoyage et à la propreté, nous avons réagi aussitôt et aujourd'hui, normalement, tout est revenu dans l'ordre. Mais ce n'est pas suffisant.

M. ARAZI.- Une remarque complémentaire, peut-être pourrez-vous faire passer ce message, il y a quelque chose de choquant. Quand cette polémique s'est faite jour sur la place publique, la réaction au travers de communication que j'appellerais pilotée pour aller dire finalement tout à fait l'inverse de ce que l'on vient ici de faire comme constat, vous et nous....

M. le Maire.- Je n'ai pas entendu. Quelle réaction ?

M. ARAZI.- Il y a eu un communiqué sur un site d'information nogentais...

M. le Maire.- Il ne faut pas donner de nom !

M. ARAZI.- Que je citerai bien volonté pour la qualité, Nogent Citoyens pour le citer.

M. le Maire.- Ce n'est pas normal que vous fassiez de la publicité.

M. ARAZI.- Je peux parce que c'est une personne morale.

M. le Maire.- C'est vrai qu'il vous réserve pas mal de pages. Vous êtes bien accueilli sur ce site.

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) Il y a des conventions ?

M. ARAZI.- En tout cas, j'essaie. Je vais ainsi en sorte d'être encore mieux servi.

M. le Maire.- Vous avez renvoyé l'ascenseur. Vous venez de leur faire de la publicité.

M. ARAZI.- C'est un élément de la transparence de la Ville. Cela me permet de remercier les acteurs de cette structure. Maintenant, concernant cette communication pilotée, je la trouve particulièrement désagréable et le terme...

M. le Maire.- Vous dites piloté ? Pilotée par qui ?

M. ARAZI.- Oui, pilotée parce qu'un certain nombre de gens sont venus, à mon avis pas par hasard, sur le site pour dire : non, tous les gens qui ont signés cette pétition sont des abrutis, ne disent des choses fausses. Donc, non seulement ce n'est pas la réalité mais en plus finalement ils essaient de donner une image de cette salle qui est différente de la réalité. Je souhaiterais que vous puissiez en parler avec le président, de telle façon à que ce type de choses ne se reproduise pas. Je peux imaginer qu'il peut y avoir entre guillemets du téléguidage.

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) Il va falloir écrire à Nogent Citoyens parce que ce sont des peut-être des gens qui ont été commandés pour écrire des messages qui sont faux. Vous avez du boulot, Monsieur le Maire !

M. le Maire.- Monsieur ARAZI, s'il vous plaît, vous ne pouvez pas faire le travail pour moi ? Je serais assez preneur !

(*Rires*)

Je peux dire que ce genre de réaction ne m'intéresse pas. Ce qui m'a intéressé, c'est la pétition. Nous avons réagi aussitôt au niveau municipal. Les services sont allés sur place, ont constaté un certain nombre de choses. Pour en revenir à ce que je disais tout à

l'heure, nous prenons cela au sérieux et nous allons faire en sorte que cela ne perdure pas.

En revanche, vous voyez, ce que j'aimerais quand même, c'est que vous reveniez les uns et les autres au sujet. Là, il y a des activités sympathiques qui viennent d'être proposées dans le cadre de la délégation de services publics et des coûts unitaires qui sont plus abordables pour un certain nombre de personnes.

M. MASTROJANNI.- Est-ce judicieux de préconiser un chéquier cadeau avec une entrée à Nogent Tonic après tout ce que je viens d'entendre ?

M. le Maire.- C'est même très intéressant parce que Nogent Tonic va évoluer. Il va être d'une beaucoup plus grande qualité. Ils font une affaire au contraire pour l'avenir.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Merci bien.

12/181 - Acceptation du don d'archives privées issues des entreprises Taravella et Cavanna

M. le Maire.- J'ai à vous rapporter un dossier qui aurait du être rapporté par M. NICOLAS.

Nous avons reçu de la part de Serge CAVANNA et Michel TARAVELLA, avec l'accord de tous leurs ayants droit, une offre pour un don d'archives issues des deux entreprises qui ont été créées à Nogent par leurs aïeuls, deux sociétés créées en 1985 et 2002 par M. TARAVELLE. Dans le rapport, nous vous avons fait la liste de ce concernaient ces archives. Elles présentent pour notre responsable des archives, un intérêt historique parce qu'elles constituent une illustration d'un âge d'or des entreprises familiales italiennes à Nogent au cours du 20^{ème} siècle. Voilà ce que je voulais vous dire. Le reste est dans le rapport. Par conséquent, il vous est demandé d'accepter le principe du don qui va venir enrichir les collections bien sûr de nos archives municipales.

Mme DEBAECKER.- Je voulais savoir si vous aviez une idée des documents. Quand j'ai vu cela, je me suis dit qu'il n'y allait avoir que des factures. Ce n'est pas intéressant !

M. le Maire.- Il y en a forcément.

Mme DEBAECKER.- Mais qu'y a-t-il ?

M. le Maire.- Il nous est dit que ces documents permettent d'appréhender les pratiques commerciales, comptables, sociales d'une époque dans un secteur du bâtiment qui était une spécificité nogentaise. Il n'y a pas que les factures, mais aussi les secteurs sur lesquels ils ont travaillé. On peut remonter au niveau de la construction d'un certain nombre d'immeubles, de maisons, d'éléments qui constituent notre patrimoine actuel.

Mme DEBAECKER.- Il y a peut-être des plans ?

M. le Maire.- Des plans, des photos, etc.

M. ARAZI.- C'est une bonne chose. Je pense que l'on peut les remercier pour ce don fait à la Ville. Mais une chose m'a surpris quand même. Ils assortissent cela d'une demande de 35 ans, qu'on leur soumette d'éventuelles demandes pendant 35 ans. J'ai trouvé que 35 ans paraissent être une durée vraiment exagérée. Je me demandais si l'on ne pourrait pas ramener cela à une période plus petite de 10 ou 15 ans. Qu'est-ce qui justifie cette durée de 35 ans ?

M. le Maire.- C'est la règle.

M. ARAZI.- Ah, c'est la règle.

M. le Maire.- Compte tenu de la date de ces archives, il y a un délai pendant lequel vous êtes obligé de demander l'accord, accord qui sera quasiment tout le temps donné. S'ils donnent ces archives au musée de Nogent, c'est pour qu'elles soient vivantes.

Mme DEBAECKER.- En fait, on examine, on classe, on organise les archives. C'est simplement pour un lambda qui voudrait les regarder. Un travail va être fait dessus quand même.

M. le Maire.- Bien sûr.

C'est vrai qu'il y a aussi cette dimension dont parle M. PASTERNAK. Les entreprises en tant que telles peuvent être amenées

à archiver pendant une période déterminée. Certaines d'entre elles, vous l'avez vu, sont de 1985, 2002. C'est 30 ans pour certaines.

M. DAVID.- (*hors micro*) Les fiches de paye, c'est à vie. Il n'y a pas de prescription. Et puis, tout ce qui est dossier commercial et les origines de propriété.

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) Sur avis de la personne concernée.

M. DAVID.- Il n'y a pas de prescription. En matière d'archives sociales, il n'y a pas de prescription. On doit garder indéfiniment tous les documents. Pour les constitutions de carrière, notamment, etc. Et puis les origines de propriété.

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) C'est sûr mais les fiches de paye 70 ans, on peut les jeter.

M. DAVID.- Pas celles de 1995.

M. le Maire.- Il y a les différentes années.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

On accepte ce don.

Mme DEBAECKER.- C'est une bonne solution quand on ne sait pas où stocker des affaires, de les donner à la ville !

M. le Maire.- Je ne sais si vous vous en rappelez, nous avons la même délibération pour des archives de M. NUNGESSER qui nous les avait transférées.

12/182 - Approbation du rapport d'activité du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne relatif à l'année 2011

M. le Maire.- Nous terminons par quelque chose de très sympathique.

(Mme THOME présente la délibération)

M. le Maire.- Nous n'avons qu'à donner un dont acte.

12/183 - Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

Mme HESLOUIN.- Moi j'ai une question concernant la décision 12/377, marché passé pour faire une recherche de légionellose pour un montant de 50.000 euros. Je me suis demandée si l'on avait déjà fait auparavant, dans les années passées, une recherche et s'il y a vraiment soupçon, suspicion de légionellose ici à Nogent. Le montant me semble assez élevé aussi. C'est à bons de commande, certes.

M. le Maire.- C'est un contrôle qui est obligatoire sur l'ensemble des sites. Votre voisin de gauche pourrait vous dire que la piscine, toutes les installations sportives, etc., tout cela doit être passé au crible sur la base de décisions qui relèvent d'obligations.

M. PASTERNAK.- Cela se fait très souvent après les périodes de congés. Après les grandes vacances, il y a une vérification obligatoire à la rentrée.

Mme DEBAECKER.- C'est obligatoire depuis combien d'années ? Je ne m'en souviens pas.

M. PASTERNAK.- Cela a toujours eu lieu.

Mme RENOUX.- A mon sens, ce sont les années 1990, surtout pour tout ce qui concerne les établissements qui reçoivent du public.

M. le Maire.- Oui, c'est plutôt dans ces années.

Mme HESLOUIN.- J'avais une autre question concernant la réalisation d'un parking sur l'espace de l'ancienne école Marie Curie. Si j'ai bien compris, c'est un projet définitif. Il n'y a pas d'autre projet sur ce site qui a quand même coûté excessivement cher à la commune. On ne peut faire qu'un parking à l'heure actuelle ?

M. le Maire.- Le parking prendra la place qui avait été négociée et discutée avec l'Agence de Sûreté Nucléaire. C'est donc cet usage qui a été retenu par l'Agence de Sûreté Nucléaire. Sur l'autre partie qui a été décontaminée mais qui ne l'est pas totalement, la discussion est

en cours. Le site est divisé en deux. Une partie peut être transformée en parking et une autre partie, qui devrait pouvoir être utilisée pour une activité. L'activité pourrait être sportive, entre autres, mais c'est encore en discussion au niveau de l'Agence de sûreté nucléaire. Pour l'instant, je ne sais pas ce qu'il adviendra de la deuxième partie. Il est certain que l'on aurait pu continuer à décontaminer. Vu les quantités de matériaux que nous avons sortis, nous sommes arrivés très vite au maximum du stockage possible. C'est ainsi que l'ASN a plutôt tendance à nous dire de rester à une décontamination moyenne et acceptable : n'allez pas au-delà parce que l'on n'aurait pas la capacité de stocker. Une partie du stockage a été faite en décharge traditionnelle, contrôlée bien sûr. L'autre partie a été mise en sécurité dans des stockages souterrains adaptés, etc.

Voilà, dans un premier temps, nous réalisons le parking avec l'autorisation de l'ASN. Pour la deuxième opération, on en parlera. Pour l'instant, ce n'est pas décidé. Ce pourrait être une halle pour faire du sport de plein air, etc. Pour l'instant, on n'a pas pris de décision. En tout cas, ce ne sera pas un bâtiment fermé avec des habitants dedans, c'est certain.

M. ARAZI.- Concernant la délibération 12...

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions ?

M. ARAZI.- Délibération 12/383 sur la passation d'un contrat avec un cabinet d'avocat, peut-on savoir de quel dossier il s'agit ?

M. le Maire.- C'est un arrêté. Vous avez compris que ce n'est pas une délibération. Nous sommes dans le domaine des arrêtés et non pas des délibérations.

M. ARAZI.- Cela, j'avais compris, bien sûr.

M. le Maire.- C'est un permis de construire que la Ville a signé, permis de construire qui a fait l'objet d'un recours. On n'a pas le détail.

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) C'est à quelle adresse ?

M. le Maire.- On vous la donnera.

M. GILLES.- J'ai une question sur ce dossier, aussi. Ce qui me surprend, c'est le montant des honoraires. En effet, 8.000 euros

pour défendre un permis de construire, je trouve que c'est quand même cher. De plus, j'ai vu que ce n'est pas le cabinet d'avocat que vous prenez d'habitude. Je me suis demandé pourquoi il y avait de tels honoraires sur cette opération.

M. le Maire.- Nous vous ferons une note spéciale.

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) A quel permis cela fait allusion ?

M. le Maire.- Justement, je n'arrive pas à le retrouver. Je vous ferai une note spéciale pour chacun d'entre vous sur le sujet. Les cabinets, ce ne sont pas forcément les mêmes.

M. DELLMANN.- Comme on fait des mises en concurrence quand on doit charger un cabinet d'avocat d'une affaire, parfois on ne tombe pas sur les mêmes cabinets.

M. GILLES.- C'est bien de faire des mises en concurrence.

M. DELLMANN.- M. le Maire nous dira la prochaine fois de quelle affaire il s'agit, mais en ce qui concerne le cabinet, bien sûr ce n'est pas le même cabinet forcément à chaque fois. En effet, à chaque fois, il y a des mises en concurrence, que ce soit pour les contentieux de l'urbanisme comme celui-ci, ou des contentieux de la Ville.

Mme DEBAECKER.- Si ce n'est que l'on n'est pas obligé pour les avocats, de faire de la mise en concurrence comme pour les prêts, les emprunts, etc. C'est l'une des seules choses où il n'y a pas de mise en concurrence. Le problème de l'avocat, c'est un vrai sujet de confiance parfaite.

M. DELLMANN.- C'est très vrai. Mais n'empêche !

Mme DEBAECKER.- Je suis pour les mises en concurrence mais, pour les avocats, je ne trouve pas forcément...

M. DELLMANN.- Il n'empêche que depuis dix ans, depuis que l'on s'occupe des différents contentieux, on a toujours conservé dans chacun des contentieux les avocats qui étaient déjà en charge.

Mme DEBAECKER.- Je m'en doute. On est obligé de faire de la concurrence ?

M. DELLMANN.- On les met en concurrence.

Mme DEBAECKER.- Cela ne rentre pas dans les marchés publics.

M. DELLMANN.- On le fait systématiquement depuis des années.

M. le Maire.- Puisque certains d'entre vous sont des spécialistes d'Internet, je vous conseille d'aller sur le site de Bercy. Vous verrez qu'il y a une note spéciale de Bercy sur les marchés publics concernant les avocats. La concurrence, ce sont des mises en concurrence simple. Ce n'est pas un marché. C'est ce que l'on appelle des MAPA.

M. GILLES.- Ce qui est surprenant dans cette affaire, c'est le montant des honoraires pour une affaire relativement simple. C'est pour cela.

M. le Maire.- Monsieur GILLES, lisez bien : arrêté au montant global et forfaitaire maximum de 8.000 euros. On ne paiera pas les 8.000 euros. C'est arrêté à ce niveau mais avec un montant maximum. On ne veut pas dépasser cette somme.

M. DELLMANN.- Il doit y avoir plusieurs phases selon qu'il s'agit d'une procédure en référé ou d'une procédure au fond. L'avocat a dû présenter une simulation de ses actions au plan judiciaire. Il doit y avoir un saucissonnage de ses interventions.

M. le Maire.- C'est marqué dans le document : cette somme incluant les frais liés à la production d'éventuelles procédures de référé et un éventuel recours exercée contre le permis modificatif s'il intervenait. C'est vraiment le marché global.

M. DELLMANN.- On va le retrouver, je pense.

M. le Maire.- Heureusement ! On va vous faire une note spécifique.

M. ARAZI.- C'est simplement vous informer que j'ai deux questions orales.

Mme DEBAECKER.- Moi, j'en ai une. On peut continuer sur les arrêtés ?

M. le Maire.- Oui, on continue.

Mme DEBAECKER.- Le 384, c'est un bail commercial d'une durée d'un an avec une société pour des locaux.

M. le Maire.- C'est l'ancien Téléson, place Leclerc, Après avoir arrêté son activité, les employés ont repris le commerce et se sont installés pour poursuivre l'activité.

Mme DEBAECKER.- Et le 4 rue de Fontenay ?

M. le Maire.- C'est le pseudo logement qui était à côté, celui qui a des fenêtres très longues.

Mme DEBAECKER.- Oui, je m'en souviens.

M. le Maire.- Monsieur ARAZI.

M. ARAZI.- Ma première question, je souhaite savoir quelles actions la Ville compte mettre en place pour obtenir l'application des directives concernant les chauffeurs de bus du terminal des bus 113 et 120 de la gare RER de Nogent, qui laissent leur moteur allumé jusqu'à 15 ou 25 minutes, entraînant bien évidemment des nuisances de bruit pour les riverains ainsi qu'une forte pollution de l'air. Pour ma part, je souhaiterais proposer que la police municipale puisse verbaliser les chauffeurs que ne respectent pas ces consignes. Je sais que la ville a donné des consignes, qu'elles ne sont pas respectées et que, parallèlement, cela a eu des conséquences, puisque des riverains, un riverain excédé en est arrivé à se retrouver dans une situation extrêmement difficile. Je compte sur vous pour que ce ne soit pas les riverains qui soient mis dans la situation de devoir rendre des comptes mais plutôt des chauffeurs qui, sachant pertinemment qu'il y a des consignes, ne les respectent pas. Je sais que la RATP les leur rappelle. Nous avons une police municipale. Nous devons alors les faire verbaliser, de telle façon que ce soit clairement respecté. C'est ma première question.

Deuxième question, vous nous avez remis sur table le diagnostic réalisé par la Ville concernant le Plan Local d'Urbanisme. Je souhaite vous proposer de mettre en place un site Internet dédié au PLU afin de l'ouvrir largement aux Nogentais, pour qu'ils puissent exprimer leur

position. C'est un mode de fonctionnement qui est adopté par de très nombreuses villes pour respecter la transparence et le contradictoire. Je vous avais posé la question d'ailleurs lors de la réunion de présentation aux élus du diagnostic. Je n'avais pas eu de réponse, si ce n'est que vous alliez mettre cela sur le site de la Ville. Pour moi, cette réponse ne me paraît pas totalement satisfaisante dans le sens où le site que je souhaite que l'on mette en place, est un site qui permet l'expression de tous ceux et toutes celles qui veulent participer, proposer, voire critiquer, et de telle façon que la Ville puisse leur répondre. Sur ce point, je réinsisterai tout le long du PLU pour que, durant toute cette période, la possibilité pour les Nogentais de participer, soit parfaitement respectée.

Merci.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions ?

Mme HESLOUIN.- J'aurais une question concernant Victor Hugo qui s'adresse à Mme DELANNET. Elle est certainement au courant de ce qu'il se passe à Victor Hugo. Je ne veux pas insister. Mais l'école a accueilli trois petits autistes. Je suis absolument pour cette venue de ces petits enfants. En revanche, du personnel qualifié devait accompagner ces enfants. A priori, la personne aurait démissionné. Je pense que cela perturbe un peu l'école, d'après ce que j'ai entendu dire. Je voulais savoir où l'on en était aujourd'hui.

Mme DELANNET.- Vous parlez d'une AVS ?

Mme HESLOUIN.- On m'a dit qu'il y avait quelqu'un. J'imagine que, pour s'occuper d'autistes, il faut quand même du personnel qualifié.

Mme DELANNET.- Je sais que l'année dernière, on avait déjà eu ces difficultés avec des enfants porteurs de handicaps. On avait donc mis du personnel à disposition, surtout pour les activités du matin, puisque l'enfant était dissipé. Normalement, il y a des AVS qui sont mises en place. On en a dans chaque école. Je ne suis pas au courant qu'elle ait démissionné. Vous devez avoir... Mais je vais m'en occuper.

Mme HESLOUIN.- J'ai quelques informations et je sais qu'il y a des petits problèmes qui sont survenus, notamment au cours de récréations. Renseignez-vous, mais je pense qu'il y a un problème à résoudre là-bas.

Mme DELANNET.- D'accord, il n'y a pas de souci. De plus, dès qu'ils nous demandent, même si... Pendant le temps scolaire, on n'intervient pas. Ce sont les AVS qui interviennent auprès des enfants. Mais je sais que l'année dernière, on avait déjà été sollicité pour un problème pareil et on était intervenu, on avait mis des animateurs pour aider. Si je suis interpellée, j'appellerai demain pour avoir plus de renseignements et si je peux l'aider, il n'y aura pas de souci.

M. le Maire.- On va faire le nécessaire.

Pour répondre aux questions de M. ARAZI, je vous ferai des réponses écrites. Seulement, je voulais faire une petite remarque. Vous avez une technique particulièrement efficace. Quand vous entendez un certain nombre de remarques qui vous conviennent, vous les reprenez à votre compte sous la forme de question. Je peux vous dire que j'ai annoncé deux fois, si ce n'est trois que, pour accompagner le PLU il y aura, sur le site de la Ville, une rubrique spécifique PLU avec toute une série de documents, mais surtout aussi la possibilité d'avoir un site interactif. Nous n'avons pas attendu, avec M. DAVID, vos propositions. Ne mettez pas sur votre site, tout de suite, que vous avez gagné ou que vous avez obtenu quelque chose. C'est en cours de mise en œuvre et ce sera en oeuvre quasiment à la fin de cette année, avec d'ailleurs beaucoup plus de choses que vous n'en avez demandé.

Je vais même vous faire une confidence. Vous pourrez dire que vous l'avez demandé. J'ai réussi à obtenir l'utilisation de la bulle de vente Windsor, à côté du marché du centre ville. Ce n'est pas Windsor qui l'utilisera, mais c'est une location pas très chère. C'est pour faire en sorte que nous ayons, pendant toute la période du PLU, un lieu d'exposition des différents éléments concernant ce PLU, que ce soit le diagnostic et les propositions qui pourront être faites, avec une permanence justement, une ou deux fois par semaine, à cet endroit pour consulter les documents. Ne vous inquiétez pas, nous ferons le maximum pour que la communication soit la plus large et la plus exhaustive concernant le PLU.

Pour le reste, je vous répondrai par écrit comme il est possible de le faire. Maintenant, à chaque fois que vous posez des questions écrites ou orales, je ne sais pas, vous me donnez un peu plus de travail. J'ai tout à fait intérêt à venir au Conseil municipal. Comme je m'ennuie, quand je repars j'ai une liste de missions que vous me donnez. Tant mieux. Cela fait partie du jeu !

Bonne soirée. Je vous dis au 19 décembre.

La séance est levée à 22h20

**Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Conseiller Général du Val-de-Marne
Président de la Communauté d'Agglomération
de la Vallée de la Marne**